

Commune de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE  
Département 35

*PLAN LOCAL D'URBANISME*

*ANNEXES SANITAIRES*

*Juin 2022*



Étude des annexes sanitaires réalisée par DM.EAU SARL  
Ferme de la Chauvelière  
35150 JANZE  
Tel 02.99.47.65.63



## SOMMAIRE

I	Données générales.....	5
I.1	Présentation.....	5
I.2	Contexte géologique.....	7
I.3	Éléments de climatologie.....	8
I.4	Patrimoine naturel, zones inondables, zones humides et captage eau potable..	9
I.4.1	Patrimoine naturel.....	9
I.4.2	Zones inondables.....	11
I.4.1	Zones humides.....	12
I.4.1	Captage eau potable.....	12
I.5	Hydrographie.....	14
I.6	SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine.....	15
I.7	Caractéristiques du milieu récepteur.....	17
I.7.1	Hydrologie.....	18
I.7.2	Qualité des eaux.....	20
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme.....	24
3	Eaux usées.....	25
3.1	État des lieux de l'assainissement.....	25
3.1.1	Situation administrative.....	25
3.1.2	Zonage d'assainissement des eaux usées.....	25
3.1.3	Assainissement collectif.....	25
3.1.4	Assainissement autonome.....	27
3.2	Evolution à l'échelle du PLU.....	29
3.2.1	Station d'épuration.....	29
3.2.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	30
4	Eaux pluviales.....	31
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	31
4.1.1	Etude de gestion des eaux pluviales.....	31
4.1.2	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	32
4.1.3	Zones de stockage existantes.....	33
4.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	35
5	Eau potable.....	36
5.1	Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL).....	36



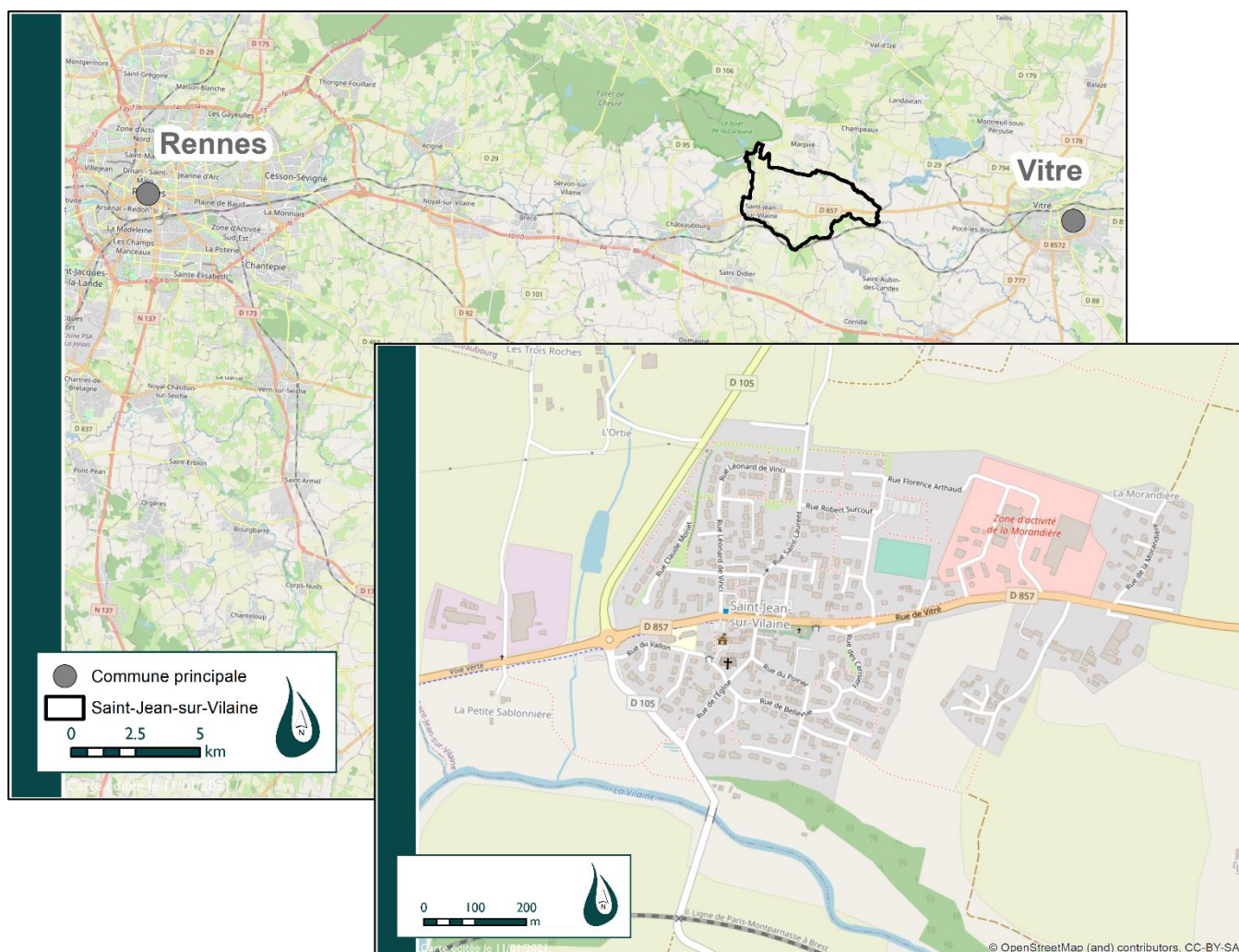
5.1.1	Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg.....	36
5.1.2	Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL) .....	37
5.1.3	Approvisionnement de la commune.....	38
5.1.4	Service incendie.....	38
5.2	Evolution à l'échelle du PLU .....	39
6	Gestion des déchets .....	40
6.1	Plan départemental de Gestion.....	40
6.2	Présentation du SMICTOM .....	41
6.3	Gestions des déchets.....	42
7	Annexes.....	46



# 1 Données générales

## 1.1 Présentation

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine se situe dans le département d'Ille-et-Vilaine, à l'Est de Rennes et à l'Ouest de l'agglomération vitrénienne. La population communale s'élève à 1300 habitants (INSEE 2018) pour une superficie de 10,73 km<sup>2</sup>.



Carte 1 : Localisation de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Le territoire communal appartient intégralement au bassin versant de la Vilaine, qui s'écoule au Sud de la zone agglomérée, de l'Est vers l'Ouest.

Les eaux de ruissellements ont pour principal exutoire le ruisseau qui s'écoule à l'Ouest de l'agglomération, affluent rive droite de la Vilaine.

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Cette commune fait partie du Syndicat Intercommunal des Eaux de Chateaubourg pour son approvisionnement en eau potable et adhère au SMICTOM du Sud-Est Ille-et-Vilaine pour la gestion de ses déchets.



**Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine**

	<b>Compétence</b>	<b>Mode d'entretien</b>
<b><u>Assainissement collectif</u></b>	Vitré Communauté	Affermage Véolia
<b><u>Assainissement non Collectif</u></b>	Vitré Communauté	SPANC : régie / BEDAR
<b><u>Eaux pluviales</u></b>	Vitré Communauté	Régie
<b><u>Eau potable</u></b>	Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL)	Affermage Véolia Eau
<b><u>Déchets</u></b>	SMICTOM du Sud-Est 35	Régie



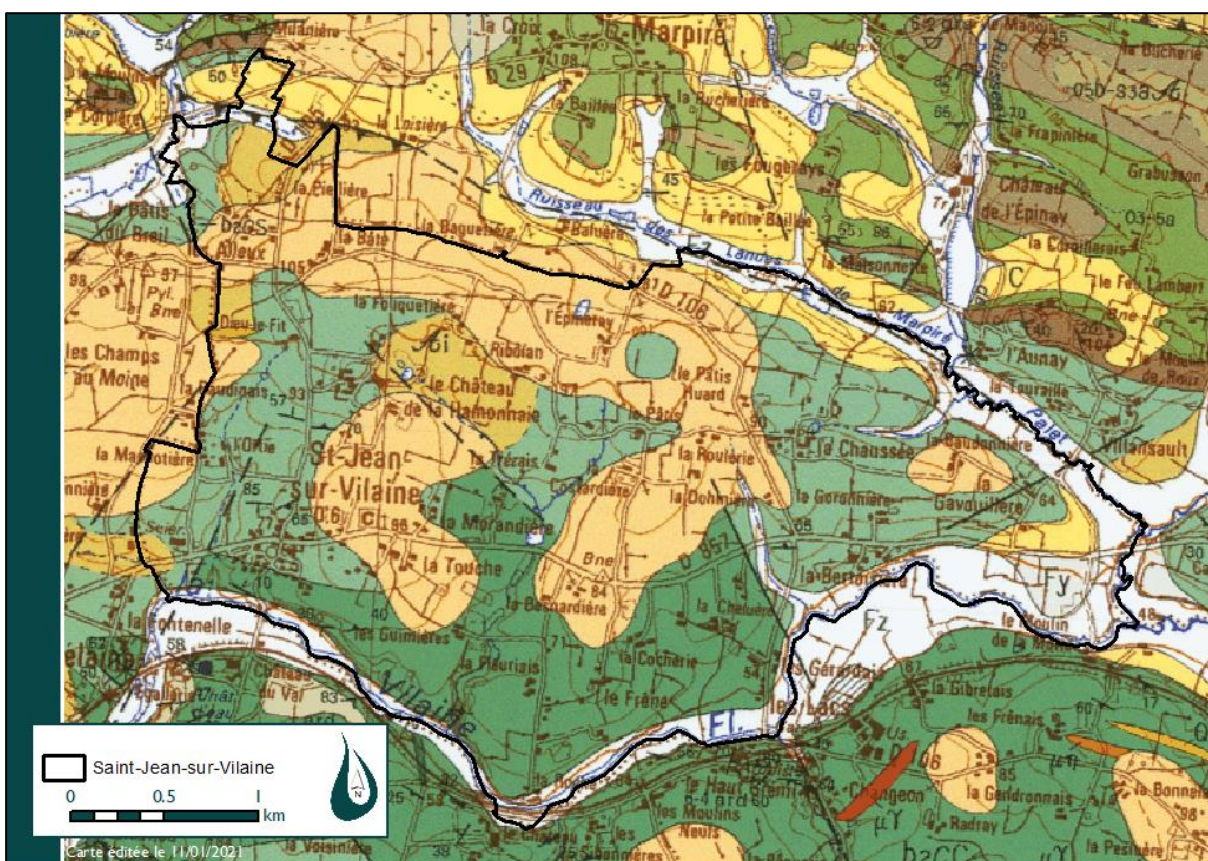
## 1.2 Contexte géologique

La commune se situe au cœur du domaine structural centre-armoricain.

La structuration modérée du Briovérien de Bretagne centrale ne fait apparaître à l'affleurement, que la partie supérieure de la pile sédimentaire. Celle-ci a été reconnue sur une puissance estimée à 1300 m environ dans le secteur de Vitré. La récurrence de faciès banaux tels les siltites argileuses constituent le faciès de base de cette série briovérienne, rendant difficile la construction d'une colonne stratigraphique rigoureuse. Cependant, des associations de faciès bien typés permettent d'identifier deux grands ensembles superposés.

Sur la commune, les formations briovériennes sont recouvertes localement de Limons loessiques périglaciaires (CE).

Les ruisseaux s'écoulent sur des colluvions holocènes dans des dépressions schisteuses. La faible pente provoque un colmatage des têtes et fond de vallons par des particules argileuses.



Carte 2 : Carte géologique de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine (Source BRGM)

Le bassin versant de la Vilaine, s'écoule sur un socle de roche sédimentaire briovérienne. Ce type de formation géologique, influence l'hydrologie du cours d'eau.

Sur les socles sédimentaires, on observe des variations saisonnières importantes. Les débits les plus forts seront observés en hiver lorsque les sols ont atteint leur capacité maximale de rétention d'eau, et seront opposés à des débits d'étiage très peu soutenus, qui se traduisent souvent par des périodes d'assec sur le chevelu de ce bassin (cf. hydrologie).



### 1.3 Éléments de climatologie

La pluviométrie sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est sensiblement la même que celle de Rennes. Les données climatologiques utilisées sont alors celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande, située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Les mois de juin et d'août sont cependant sensiblement plus secs (inférieurs à 50 mm en moyenne de pluie).

Les derniers mois de l'année sont les plus arrosés (supérieurs à 71 mm). Les pluies sont peu abondantes, les orages sont rares et les épisodes neigeux exceptionnels. La différence de précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 41 mm.

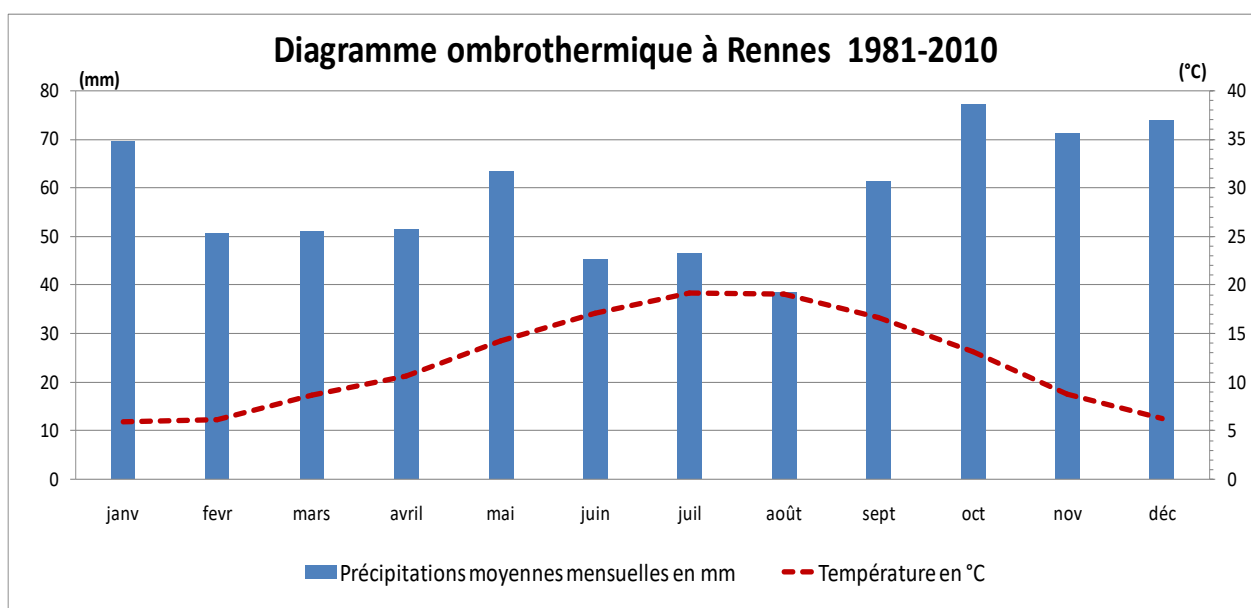


Figure 1 : Evolution de la pluviométrie moyenne mensuelle (1981 – 2010) - Source : Météo-France

L'amplitude des températures est réduite. Les valeurs moyennes minimales sont proches de 5°C pour des moyennes maximales de 19°C environ (station de Rennes St Jacques). La période de grand froid est généralement courte (1 ou 2 décades entre janvier et février). Les jours de gel (sous abri) sont de 25 à 30 par an.

Les températures moyennes mensuelles sur la période 1981-2010 fluctuent entre 5,9°C en hiver (janvier) et 19,2°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,9°C
- Température maximale : 16,4°C
- Température moyenne : 12,2°C



## 1.4 Patrimoine naturel, zones inondables, zones humides et captage eau potable

### 1.4.1 Patrimoine naturel

- Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs ainsi que des propositions de mesures pour conserver et préserver un site. Ce document contient également une charte et des procédures de suivi.

**Il n'existe pas de zone Natura 2000 à proximité de la commune.** Le site le plus proche est celui de la forêt de Rennes (plus de 12 km à vol d'oiseau) : site " FR 5300025 « Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Ouéé, forêt de Haute Sève » et classé Site d'Intérêt Communautaire et Zone Spéciale de Conservation par arrêté depuis le 6 mai 2014 en application de la Directive "habitat faune flore".

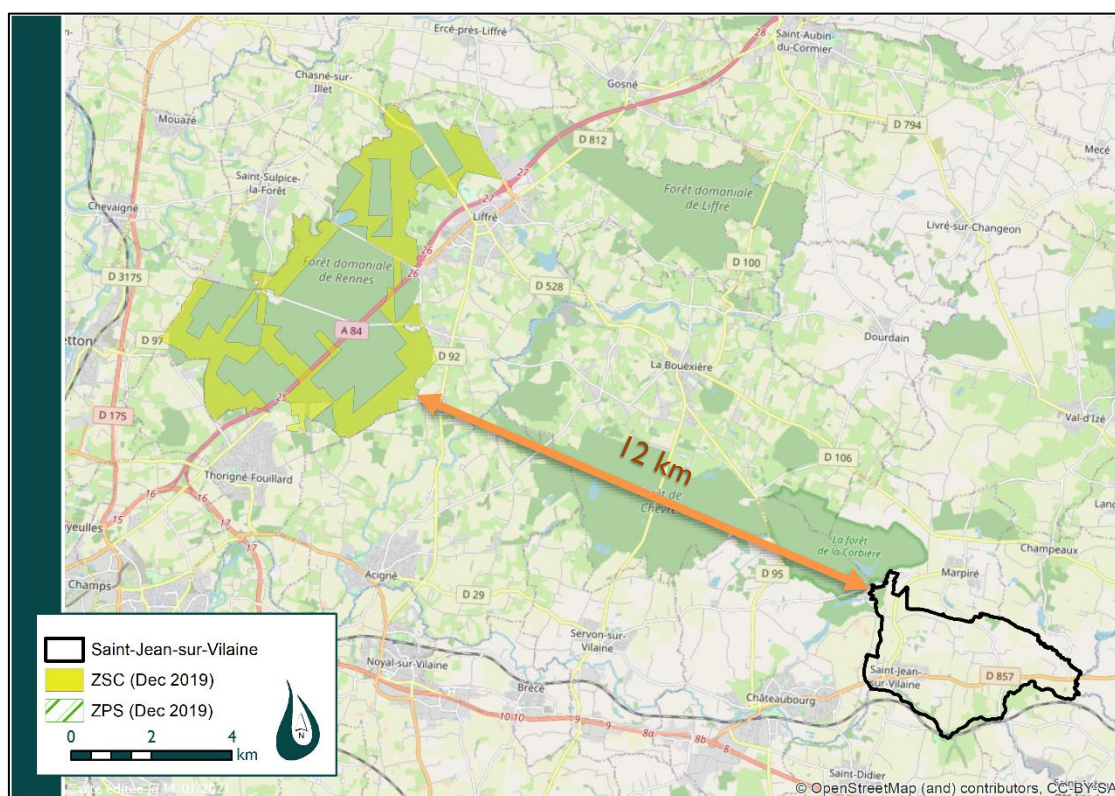


Figure 2: Localisation des sites Natura 2000 à proximité de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

**La commune se situe en dehors de tout périmètre Natura 2000, et à plus de 12 km à vol d'oiseau de ce site forestier.**

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **le projet de révision du PLU n'aura donc aucun impact sur une zone classée Natura 2000.**



- Sites classés et inscrits

Les effets juridiques nés du classement d'un monument naturel ou d'un site sont nombreux. Notamment, un site classé, monuments naturels ou sites, ne peut être ni détruit ni modifié dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Les effets juridiques nés de l'inscription d'un monument naturel ou d'un site sont relativement limités. L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois à l'avance, l'administration de leur intention. **Il n'existe pas de site classé ou inscrit sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine** (Source DRAC Bretagne).

- ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance indiquant la présence sur certains espaces d'un intérêt écologique. Les ZNIEFF peuvent constituer une preuve de la richesse écologique des espaces naturels et de l'opportunité de les protéger. L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels.

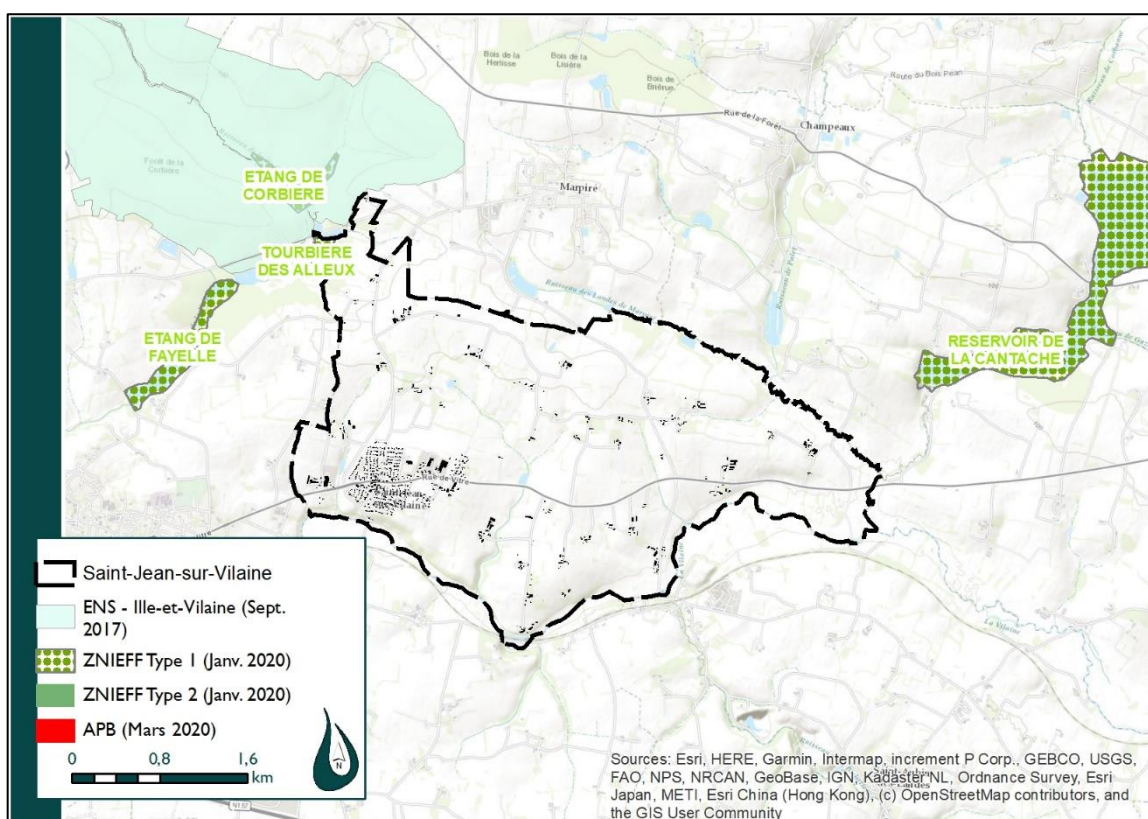


Figure 3: Localisation des ZNIEFF, ENS et APB à proximité de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

**La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine présente, en limite Nord-Ouest de son territoire la ZNIEFF de type I « Tourbière des Alleux ». Cette ZNIEFF distante de l'agglomération n'est concernée par aucune zone à urbaniser. De plus, les eaux de ruissellement de la zone agglomérée sont drainées sur un bassin versant distinct.**



### 1.4.2 Zones inondables

La limite Sud du territoire communal de Saint Jean-sur-Vilaine, est concernée par le **Plan de Prévention du Risque Inondation « Vilaine Amont »**. La zone agglomérée domine la vallée de la Vilaine et n'est pas concernée par le PPRI.

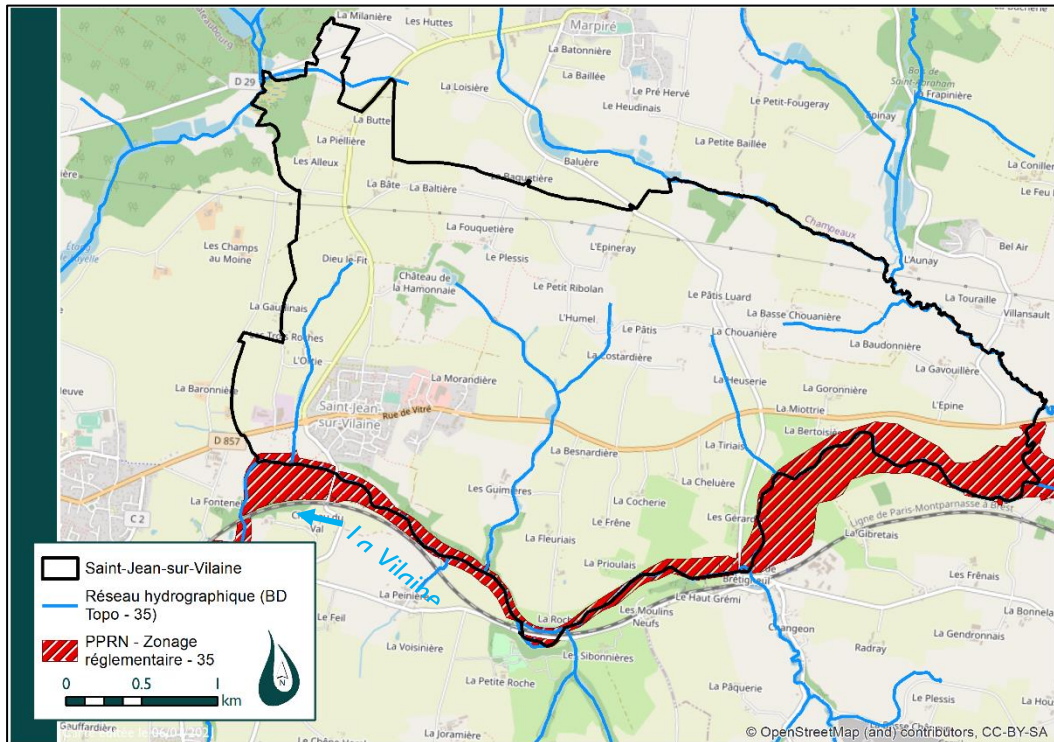
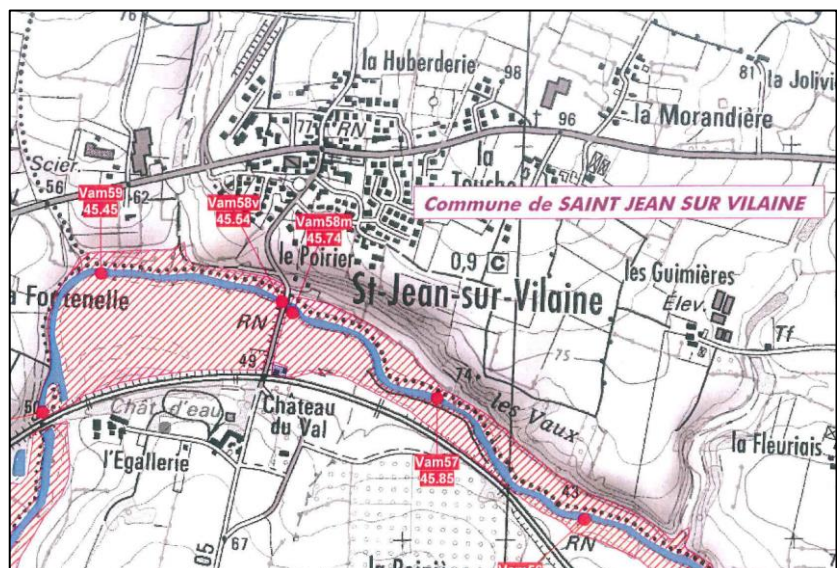


Figure 4 : Carte des cours d'eau et du PPRI Vilaine Amont sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Vilaine Amont, approuvé par arrêté le 23 juillet 2007. La cartographie réglementaire (extrait ci-dessous) présente la limite de la zone inondable et les côtes de référence, soit pour une crue centennale + 30 cm.

**La zone agglomérée n'est pas incluse dans le périmètre du PPRI.**

Figure 5 : Extrait de la carte réglementaire du PPRI Vilaine Amont





L'extrême partie Sud-ouest du territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine est ainsi concerné par le périmètre rapproché de protection du captage eau potable déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005. Le périmètre rapproché est subdivisé en secteur sensible et secteur complémentaire. Sur ces périmètres, la création de plans d'eau est interdite à l'exception de ceux qui entreraient dans le cadre de la protection de la prise d'eau (bassin de rétention ...).

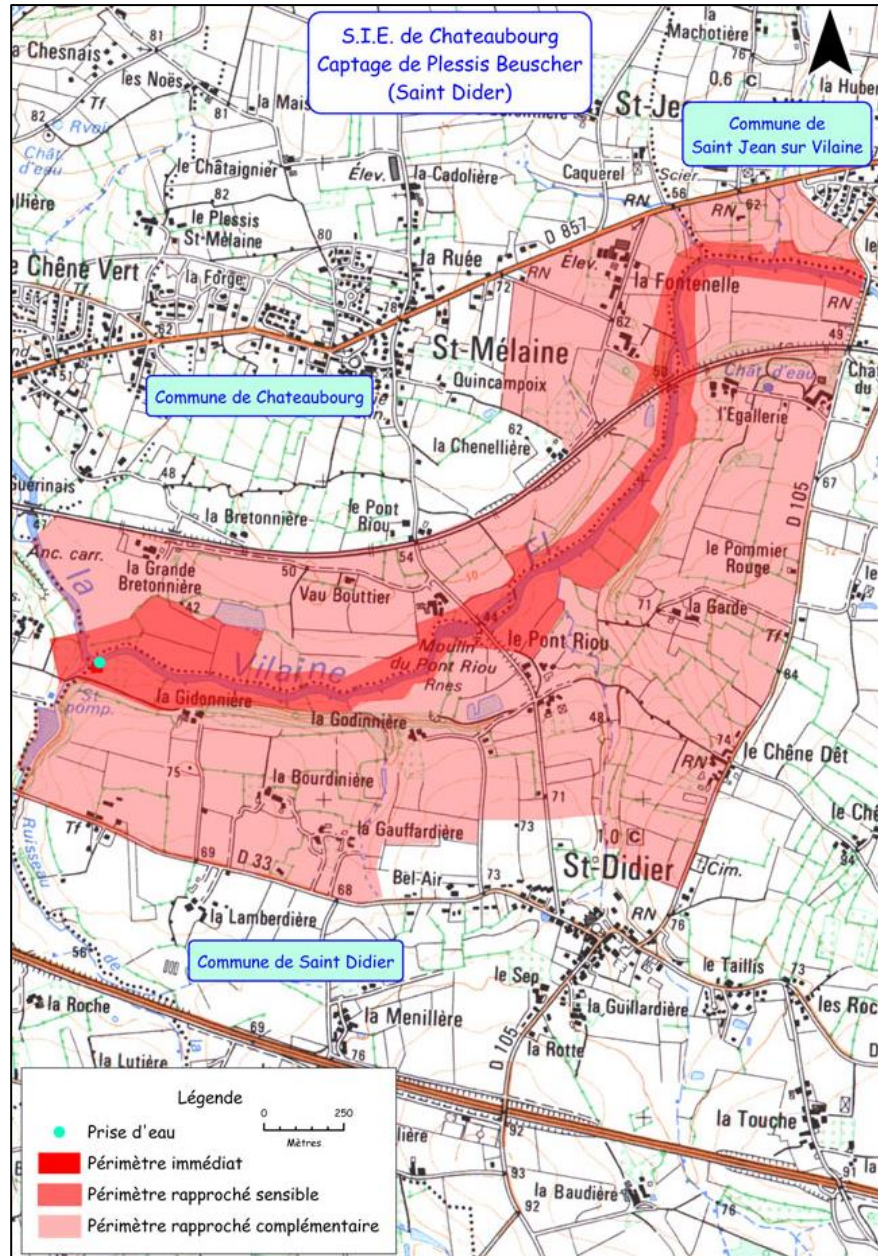


Figure 7 : Localisation et périmètres du captage d'alimentation en eau potable du Plessis Beuscher

**Le PLU de Saint-Jean-sur-Vilaine prend en compte la protection de la ressource en eau. Afin de protéger la ressource en eau, aucune zone à urbaniser ou de densification n'est située au sein d'un périmètre de captage d'eau potable. De plus, les études de zonages d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées de Saint-Jean-sur-Vilaine participeront à améliorer le fonctionnement de la gestion des eaux vis-à-vis à la situation actuelle.**

## 1.5 Hydrographie

Le territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine se situe sur le bassin versant de la Vilaine, qui s'écoule au Sud de l'agglomération, de l'Est vers l'Ouest. Le principal exutoire correspond au ruisseau s'écoulant en limite Ouest de la zone agglomérée vers le Sud. Ce dernier est un affluent rive droite de la Vilaine.

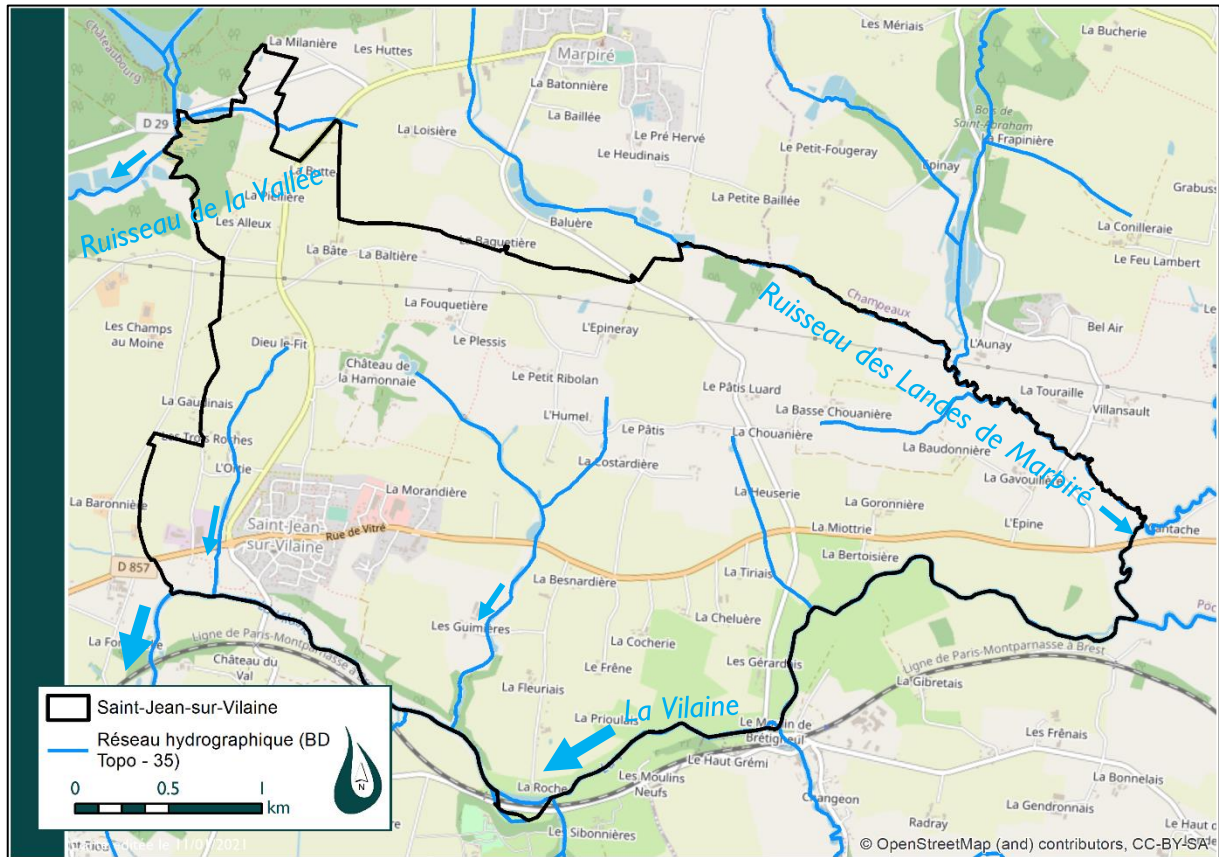


Figure 8 : Contexte hydrologique du territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine

Le réseau hydrographique présent sur le territoire se compose de différents ruisseaux, affluents rive droite de la Vilaine :

Les eaux de ruissellements de la zone agglomérée ont pour exutoire le ruisseau qui s'écoule à l'Ouest de l'agglomération. Le ruisseau des Landes de Marpiré, matérialise la limite Nord-Est du territoire communal. Le ruisseau de la Vallée s'écoule au Nord-Ouest du territoire communal.

**A l'échelle du territoire communal, les eaux de ruissellement sont drainées directement par la rivière la Vilaine ou via ses affluents en rive droite.**



## 1.6 SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine

Le **SDAGE Loire-Bretagne** 2016-2021 a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015. Il définit notamment des **objectifs de qualité** par masse d'eau et des **délais** pour atteindre ces objectifs.

Dans le programme de mesures, il est indiqué :

Trois types d'échéances sont affichés dans le SDAGE 2016-2021 pour l'atteinte du bon état :

- 2015, pour les masses d'eau qui ont déjà atteint leur objectif environnemental ou qui devraient atteindre le bon état à cette échéance sans mesures complémentaires à celles en cours ;
- 2021, lorsqu'on estime que le programme de mesures mis en œuvre entre 2016 et 2021 permettra de supprimer, diminuer ou éviter les pressions à l'origine du risque ;
- 2027, il s'agit dans ce cas d'un report de délai qui devra être justifié pour des causes de faisabilité technique, de conditions naturelles et/ou de coûts disproportionnés.



Figure 9 : Masses d'eau présentes sur le territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine (EPTB Vilaine)

Le territoire communal appartient aux masses d'eau :

- **FRGR009b La Vilaine depuis la confluence de la Cantache jusqu'à la confluence avec l'Ille.**
- FRGR1290 La Gaillardière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vilaine.
- FRGR1308 Le Palet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cantache.

Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2017 était :



Masse d'eau	Etat en 2017	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE 2016-2021
<b>FRGR0009b La Vilaine depuis la confluence de la Cantache jusqu'à la confluence avec l'Ille</b>	Médiocre	Cesson-Sévigné (04204300)	Macro et micropolluants, pesticides, morphologie, obstacles à l'écoulement	Bon état 2027
FRGR1290 La Gaillardière et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vilaine	Mauvais*	Châteaubourg (04370000)	Pesticides, morphologie et hydrologie	Bon état 2027
FRGR1308 Le Palet et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Cantache	Médiocre	Champeaux (04210300)	Macropolluants, pesticides, morphologie et hydrologie	Bon état 2027

\* L'état écologique général dégradé en raison de l'état écologique mauvais (Indice Poisson Rivière IPR « mauvais ») l'état physico-chimique général est noté « bon état ».

### **Dans le SDAGE 2016-2021 les objectifs ont été reportés à 2027 pour l'ensemble des masses d'eau.**

Dans le SDAGE, **des orientations fondamentales** et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

**« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique »**

#### **SAGE Vilaine**

Le territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine est drainé par la rivière la Vilaine et ses affluents.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

1. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
2. Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. La participation des parties prenantes
4. L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
5. Appliquer la réglementation en vigueur.



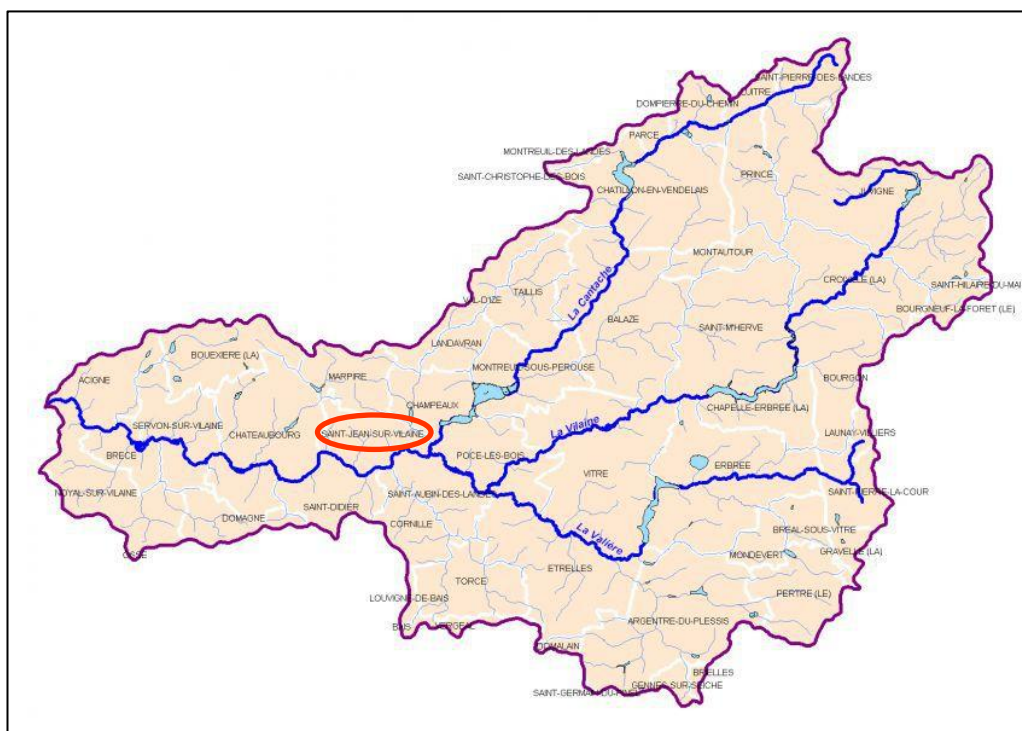
Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

**Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement. Voir étude de zonage d'assainissement.**

**Le PLU sera conçu afin d'assurer sa compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Vilaine.**

### 1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

Le territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine est localisé intégralement sur le bassin versant de la Vilaine Amont qui s'étend sur 670 km<sup>2</sup>, de la source de la Vilaine à Juvigné en Mayenne jusqu'à la confluence avec le Chevré à Acigné en Ille-et-Vilaine.



Carte 3 : Bassin servant de la Vilaine Amont (SIBVVA)

Le bassin versant de la Vilaine Amont est drainé par 3 rivières principales : la Vilaine, la Valière et la Cantache, alimentant respectivement 3 retenues créées par des barrages, celle de la Haute-Vilaine, celle de la Valière et celle de la Cantache. Ces trois retenues assurent un rôle d'écrêtage des crues, de soutien d'étiage et de ressource pour la production d'eau potable avec un prélèvement direct au niveau du barrage de la Valière, les 2 autres retenues assurant un débit suffisant pour permettre un prélèvement en aval dans le cours de la Vilaine à Pont Billon (Vitré) et à Châteaubourg (en aval de Saint-Jean-sur-Vilaine).



### 1.7.1 Hydrologie

Le fonctionnement hydrologique sera illustré à partir des données obtenues à la station hydrométrique sur la Vilaine située sur la commune de Châteaubourg (J7060620). La Vilaine draine à cet endroit une superficie de bassin de 563 km<sup>2</sup>.

La nature du socle du bassin versant sédimentaire (schistes du Briovérien dominants) conduit à un hydrogramme typique de la partie orientale du bassin de la Vilaine. Le contexte hydrologique est lié à la nature du socle et aux variations pluviométriques.

Les pics hydrologiques sont principalement répartis entre Novembre et Mars. Exceptionnellement, des crues majeures sont apparues en avril et juin, voire en Juillet 2007, Juin 2008 ou encore, plus récemment en juin 2016.

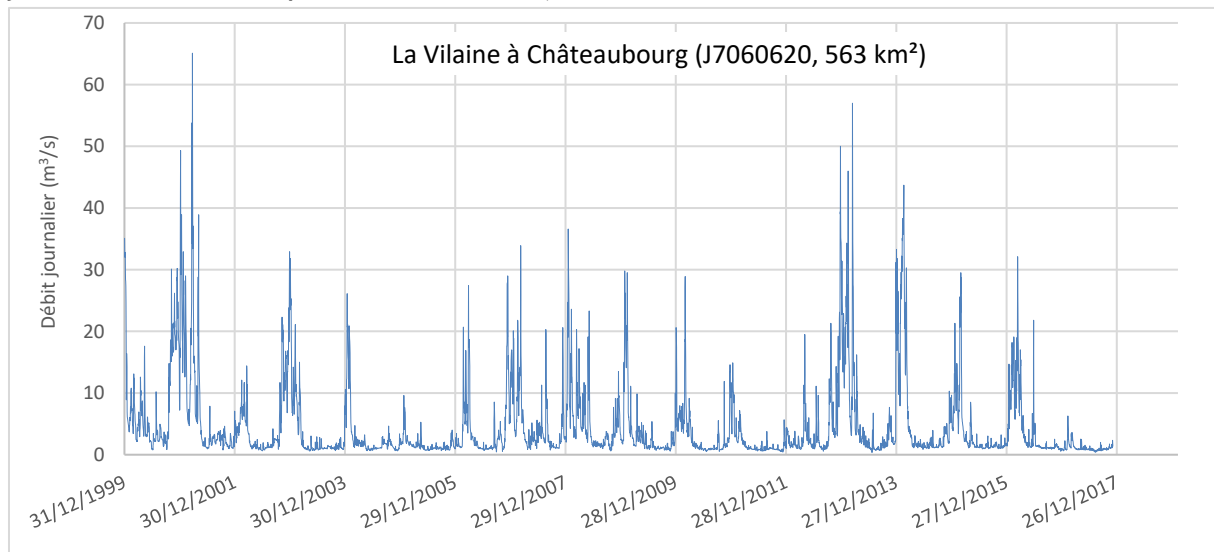


Figure 10 : Evolution des débits journaliers 2000-2017 (BanqueHydro)

La figure ci-dessous présente une situation moyennée, qui n'est jamais observée dans sa totalité.

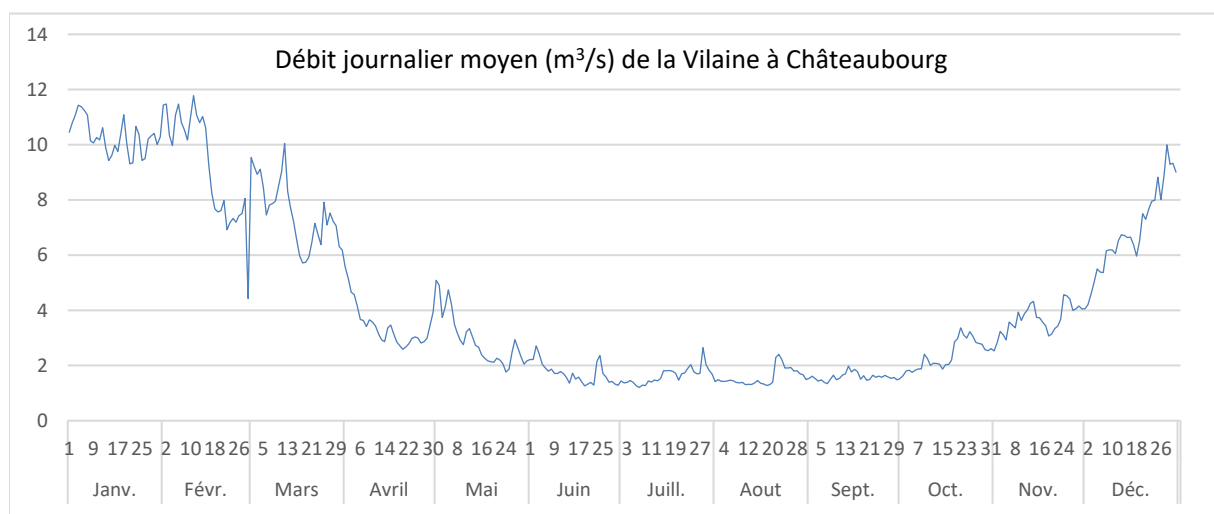


Figure 11 : Evolution du débit journalier moyen entre 2000 et 2017 (BanqueHydro)

La crue décennale est élevée et calculée à 48 m<sup>3</sup>/s (instantané) soit 85 L/s/km<sup>2</sup> sur ce secteur.

Ce contexte de fortes crues hivernales est opposé à une période d'étiage où les débits sont très peu soutenus. Le débit moyen mensuel le plus bas sur une période de retour de 5 années (QMNA5) est moyennement élevé, à 0.640 m<sup>3</sup>/s soit 1.1 L/s/km<sup>2</sup> exprimé en débit spécifique. Le module annuel est quant à lui de 4.15 m<sup>3</sup>/s (7.4 L/s/km<sup>2</sup>).

En période de basses eaux, les variations entre années sèches et humides sont, bien entendu, les plus faibles (figure suivante). En période de hautes eaux (novembre à avril), nous observons régulièrement des décrues hivernales importantes (débit minimum en histogramme rouge particulièrement bas). Les périodes de tarissement peuvent être longues comme en 1996 - 1997, 2002, 2003 et 2005, entre les mois de mars et de novembre.

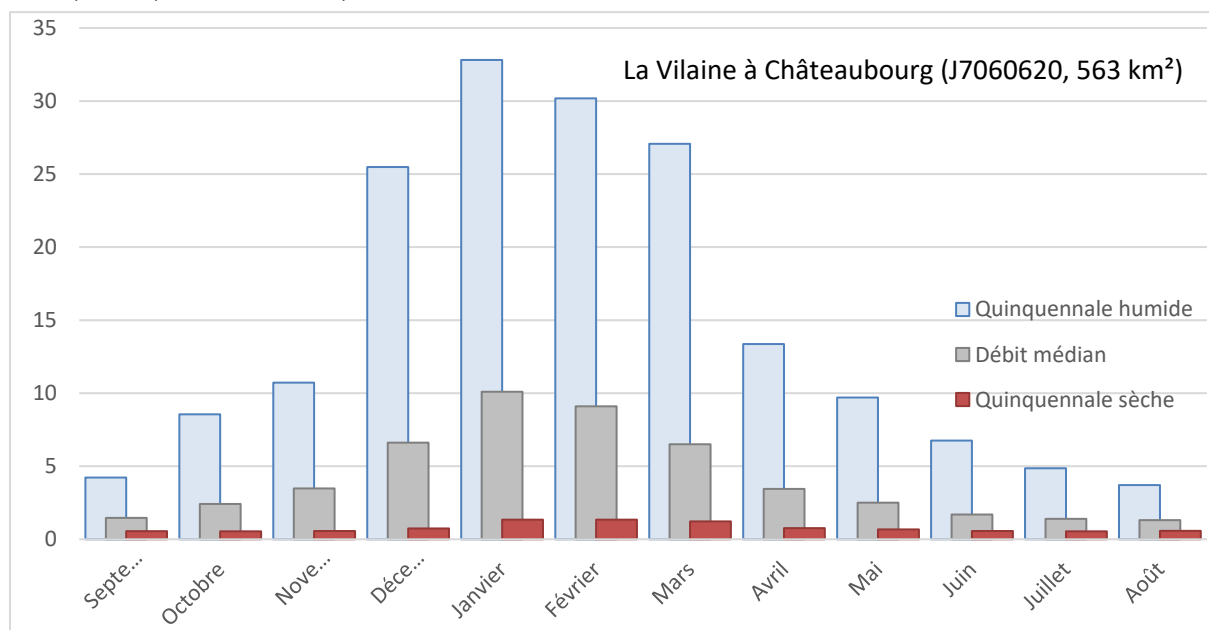


Figure 12 : Débit mensuels des quinquennales sèche et humide et débit mensuel moyen (2015-2017 Banque Hydro)

Les débits moyens mensuels sont très différents d'une année à l'autre. Il n'y a, en fait, pas d'années comparables sur le plan hydrologique. Il n'existe pas d'années ou de contextes hydrologiques moyens sur ce type de cours d'eau qui dépend essentiellement de la fréquence et de l'importance des pluies efficaces.

Les variations hydrologiques sont fortement corrélées à celles du bilan hydrique. C'est à dire que les débits hivernaux sont relativement forts, fonction de l'intensité des pluies hivernales, et sont opposés à des débits d'étiage très peu soutenus, du fait des faibles capacités de stockage en eau du sous-sol.

Ces données générales ne donnent que le contexte hydrologique du bassin amont de la Vilaine. Il n'existe pas d'années ou de contextes hydrologiques moyens sur ce type de cours d'eau qui dépend essentiellement de la fréquence et de l'importance des pluies efficaces.



## I.7.2 Qualité des eaux

Il existe plusieurs stations de mesure de la qualité sur la Vilaine. La station la plus proche et bénéficiant d'un historique satisfaisant se trouve à Châteaubourg (04201990). Nous disposons des données de 15 ans de suivi jusque fin 2015. Il n'y a plus de données accessibles depuis.

Nous présentons ci-dessous les résultats validés les plus récents (2000-2015) pour les quelques paramètres physico chimiques susceptibles d'être influencés par les rejets d'eaux pluviales.

Les graphiques, présentés ci-après, sont établis à partir des données brutes du réseau de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en référence à la grille d'appréciation des qualités issues du décret du 25 janvier 2010 " relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement " et complétés par l'évaluation SEQ-Eau, présentée ci-dessous.

### Grille Etat écologique Cours d'eau

#### Interprétation de la qualité des masses d'eau : cours d'eau pour le percentile 90

Cas Général version Arrêté du 25 janvier 2010

			Très Bonne 1A	Bonne 1B	Moyenne 2	Mauvaise 3	Très Mauvaise HC
<b>Bilan de l'Oxygène</b>							
COD	Carbone organique	mg/l C	5	7	10	15	
<b>Nutriments</b>							
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	Orthophosphate	mg/l PO <sub>4</sub>	0,1	0,5	1	2	
Ptot	Phosphore total	mgP /l	0,05	0,2	0,5	1	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Ammonium	mg/l NH <sub>4</sub>	0,1	0,5	2	5	
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	Nitrates	mg/l NO <sub>3</sub>	10	50	Notifié "Moins que Bon"		
Pour l'interprétation des paramètres physicochimiques nous retenons de la Version SEQ-EauV2							
<b>Nitrates</b>							
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	Nitrates	mg/l NO <sub>3</sub>	2	10	25	50	
<b>Particules en suspension</b>							
MES	Matières en suspension	mg/l	5	25	38	50	

Figure 13 : Grille d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau SEQ-Eau

- **Matières en Suspension (MES)**

Ce paramètre est l'un des plus déclassant pour les eaux pluviales. Ces MES sont généralement sous forme minérale (sédiment, sols) mais peuvent également être des microalgues planctoniques lors des blooms estivaux.

Les transports particulaires (matières solides) des eaux du bassin de la Vilaine sont fonction des variations hydrologiques du fleuve (flux hivernaux) et de la sensibilité des versants vis à vis de l'érosion. Les mesures sont réalisées selon un pas de temps mensuel, des déplacements de MES, très furtifs, peuvent donc ne pas être mesurés. Un suivi mensuel comme celui du réseau de surveillance de la qualité des cours d'eau donne donc une vision moyenne de l'évolution des concentrations en MES.

Des pics de MES apparaissent principalement en période hivernale, aux périodes de crue. Ils correspondent essentiellement à l'érosion des terres agricoles. (février 2003, mars 2006, décembre 2006, mars 2010).



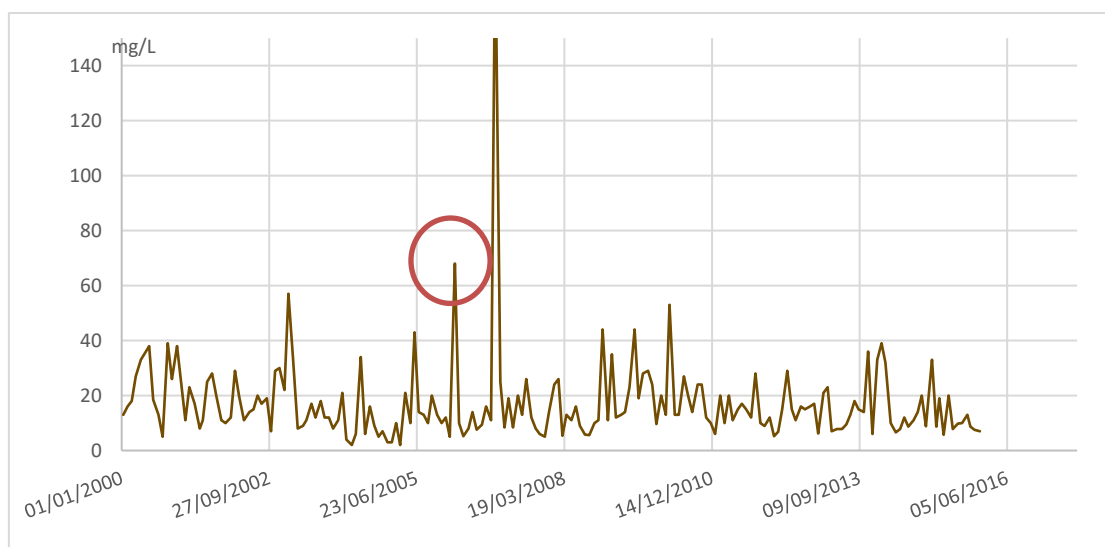


Figure 14 : Évolution des concentrations en MES (mg/L) dans les eaux de La Vilaine

Cependant, le bruit de fond est significatif, dans ce cours d'eau (à peine inférieur à 20 mg/L). Ce déplacement des MES aura pour effet principal de colmater le fonds des biefs et des méandres les plus lents, pouvant ainsi engendrer une diminution de la surface de frayères et une évolution du substrat du cours d'eau vers un substrat vaseux.

- Matières Phosphorées

Le phosphore est un paramètre fortement dépendant des déplacements de particules (MES) dans la colonne d'eau, sur lesquelles il est adsorbé. Il a été mesuré sous les deux formes : Ortho-phosphates (assimilés souvent au phosphore dissous) et phosphore total (particulaire). Le phosphore total est alors un paramètre qui est à la fois lié à la qualité de l'assainissement des eaux usées, à l'érosion des sols agricoles et aux déplacements du sédiment dans le cours d'eau.

Sur la période étudiée, la valeur médiane des concentrations en phosphore total était de 0,12 mg P/L. La valeur 90 percentile est quant à elle, inférieure à l'objectif de 0,25 mgP/l du SAGE Vilaine avec 0,21 mgP/L.

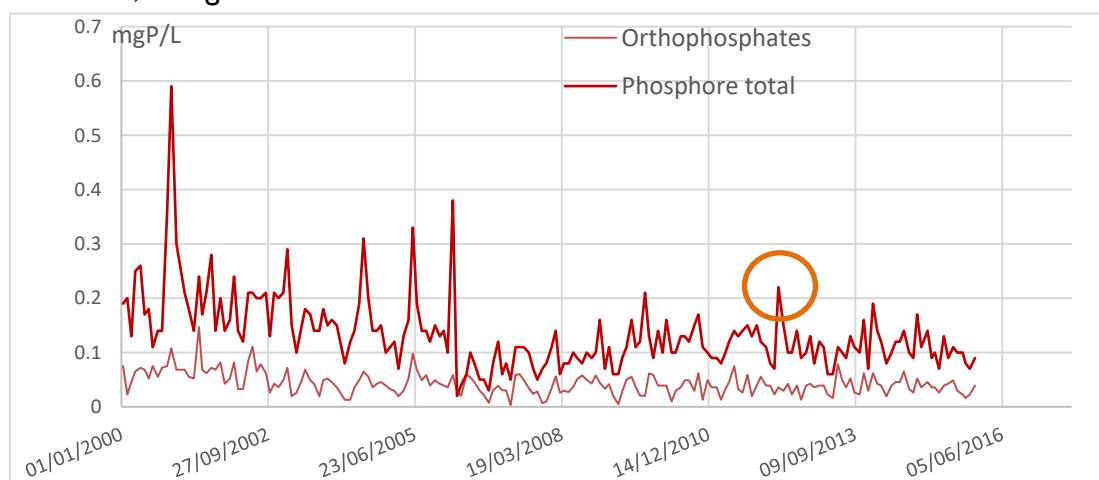


Figure 15 : Évolution des concentrations en phosphore total et orthophosphates dans les eaux de La Vilaine



La comparaison des évolutions des ortho-phosphates et du phosphore total montre que la dynamique du phosphore mesuré à la station de Chateaubourg est celle d'un bassin versant plutôt urbain. En effet, sur la période de mesure, les pics de phosphore total coïncident globalement avec les pics d'orthophosphates.

Les pics de phosphore total indépendant (sans pic de PO<sub>4</sub>) traduisent le processus d'érosion des sols du versant. Le phénomène est fréquent en période de hautes eaux, sur des sols déjà saturés en eau, où la moindre pluie peut entraîner un départ de fine et du phosphore qui y est associés. Le pic du 08/03/2006 (MES et phosphore total) en témoigne.

Si peu de pics conjoint de MES et phosphore total sont visibles sur les graphiques précédents, ils ne traduisent pas l'absence d'érosion des sols. Les phénomènes érosifs sont en effet très furtifs et peuvent ainsi ne pas apparaître sur un suivi mensuel.

Les pics de phosphore semblent être moins fréquents depuis 2006, pouvant traduire une amélioration du parc d'assainissement collectif.

- Matières Organiques

Les matières organiques sont contrôlées à l'aide de différents paramètres. Le Carbone Organique Dissous (COD) est aujourd'hui le mieux adapté des paramètres routines. Les variations sont souvent en dents de scie, mais pas saisonnières. Les pics peuvent apparaître en basses ou hautes eaux.

Les matières organiques sont nombreuses, naturelles et anthropiques, ce qui complique l'identification de la source dominante dans le cours d'eau. Les apports peuvent être anthropiques chroniques (station d'épuration) et/ou diffus (rejets directs non référencés, zones boisées, zones humides...). Cependant, il est difficile d'identifier les causes de ces fortes valeurs sur ce bassin versant mixte sans réaliser une analyse globale du territoire et de ses composantes.

Un rejet pluvial non prétraité sera une source potentielle de matières organiques.

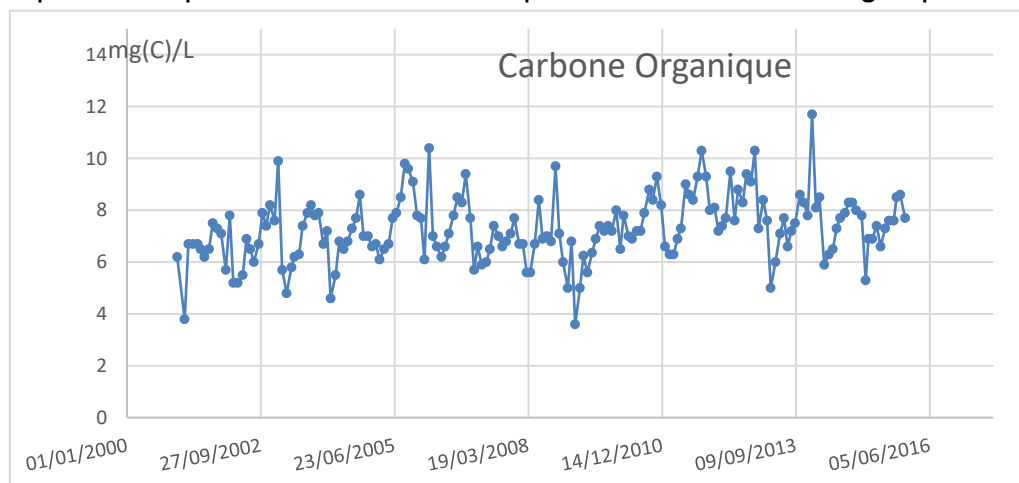


Figure 16 : Évolution des concentrations en COD (mg C/l) dans les eaux de La Vilaine

Le domaine de variation des concentrations est relativement important, compris entre 3.6 et 11.7 mg C/L, fonction de la nature de la matière organique présente lors de l'analyse. La valeur médiane (7.2 mg C/L et le Percentile 90 (8.8 mgC/L) correspondent à la classe moyenne du Seq-Eau.



- Nitrates

A titre indicatif, nous rappelons l'évolution des nitrates, paramètre phare pour la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole. L'impact des aménagements présents ne sera pas notable sur l'évolution des nitrates car les nitrates sont à plus de 95% d'origine agricole. Le contexte géologique sédimentaire (schistes) se traduit par une courbe de nitrates à forme sinusoïdale et à variation saisonnière. Les pics hivernaux sont typiques des bassins schisteux. Cette évolution est clairement mise en évidence sur cette figure. Pour ce paramètre, la qualité est plutôt bonne puisqu'aucun dépassement des 50 mg/L n'est mesuré. Les concentrations hivernales, en fonction du contexte hydrologique, restent toutefois élevées, comprises entre 25 et 40 mg/L.

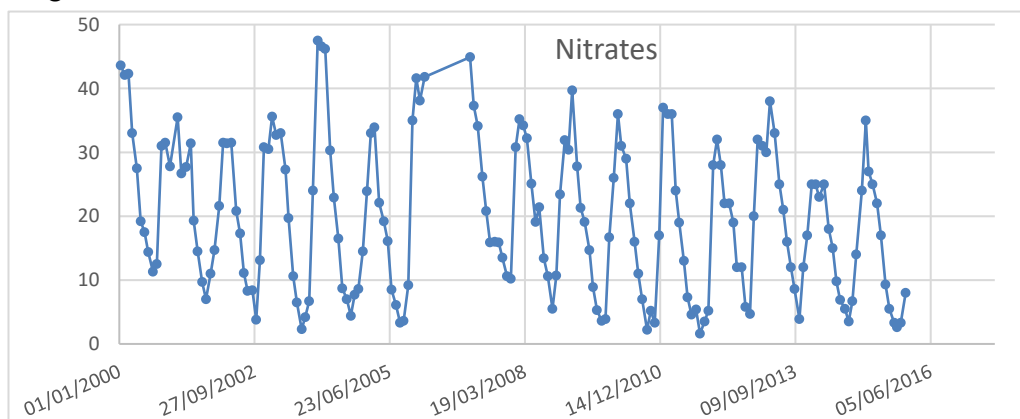


Figure 17 : Évolution des concentrations en nitrate (mg NO<sub>3</sub>/l) dans les eaux de La Vilaine

- Synthèse

Le tableau ci-dessous résume la qualité physico-chimique de la Vilaine à Châteaubourg pour la période 2000-2015. La dernière ligne présente la valeur du 90 percentile, correspondant au niveau élevé du panel d'analyses.

La Vilaine à Chateaubourg 2000-2015	COD	MES	Ptot	PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>
	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L	mg/L
Minimum	3,60	2,00	0,02	0,01	0,02	1,60
Moyenne	7,27	17,14	0,13	0,13	0,12	19,80
Maximum	11,70	188,00	0,59	0,45	1,80	47,50
<b>50 SEQ-Eau</b>	<b>7,20</b>	<b>13,00</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,09</b>	<b>19,10</b>
<b>90 SEQ-Eau</b>	<b>8,80</b>	<b>30,20</b>	<b>0,21</b>	<b>0,21</b>	<b>0,23</b>	<b>35,50</b>

Tableau I : Classe de qualité des eaux de la Vilaine à Châteaubourg ; Valeurs minimales, médianes, et maximales ; classement SEQ-Eau (50 et 90 percentile pour la potentialité biologique)

En reprenant la codification de la grille "État écologique", ce sont le COD, les MES et le phosphore total qui déclasse la qualité de cette masse d'eau. (Remarque : avec l'ancienne classification SEQ-eau, ce serait le paramètre nitrate). La description de la qualité de la Vilaine à Châteaubourg présente alors un cours d'eau qui se situe globalement entre les classes bonne et moyenne selon les paramètres retenus : « Bonne » pour les paramètres liés à l'urbanisation et aux rejets qui y sont liés : NH<sub>4</sub><sup>+</sup> et PO<sub>4</sub><sup>3-</sup> et « Moyenne » pour les paramètres liés au caractère rural du versant (érosion des sols agricoles...) : COD, MES et Ptotal



## 2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Saint Jean-sur-Vilaine.

**A horizon 12 ans, il est prévu la création de 144 logements supplémentaires dont 9 logements dans des opérations de densification et 108 logements dans la ZAC de la Touche qui s'étendra sur près de 6 hectares.**

**Une extension de la zone d'activités de la Morandière, localisée au Nord-est de l'agglomération est également envisagée sur 2,34 hectares.**

Les zones d'extensions classées "à urbaniser" sur la commune correspondent à des zones d'habitats ainsi qu'une zone d'activités :

ZONES DU PLU CONCERNEES PAR DES OAP	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU	NOMBRE DE LOGEMENTS
IAUE Est « ZAC de la Touche »	5,99	Habitat	108 minimum
IAUA Nord-Est « Extension ZA de la Morandière »	1,6	Activité	/
Secteur de densification n°1	0,30	Habitat	6 minimum
Secteur de densification n°2	0,17	Habitat	3 minimum

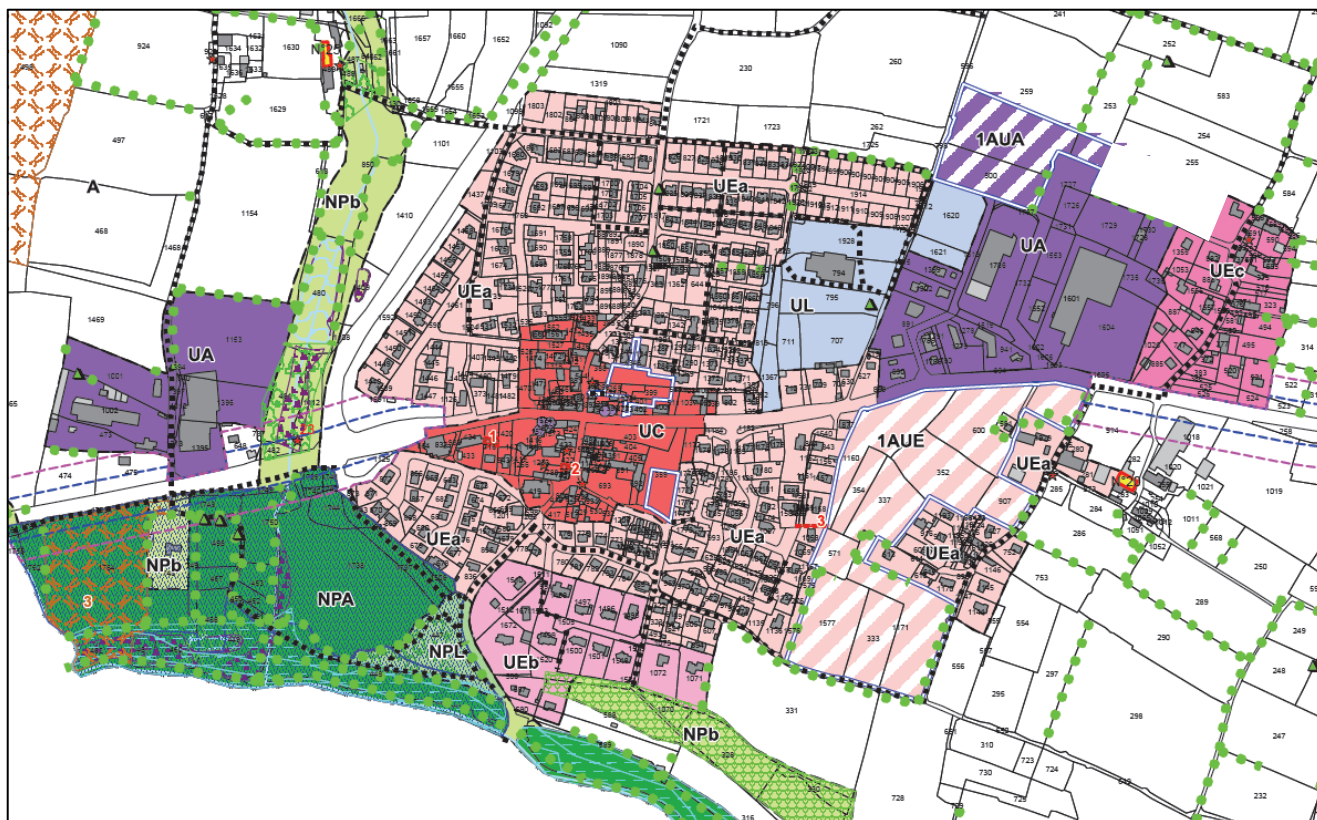


Figure 18 : Extrait du plan de zonage du PLU de Saint Jean sur Vilaine  
(Source : Cabinet Atelier d'Ys)



## 3 Eaux usées

### 3.1 État des lieux de l'assainissement

#### 3.1.1 Situation administrative

Vitré Communauté a pris la compétence "assainissement" au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les eaux usées de la commune de Saint-Jean sur Vilaine sont raccordées depuis 2005 au réseau d'assainissement collectif de la commune de Châteaubourg.

Les eaux usées sont collectées et renvoyées vers la station d'épuration intercommunale de type "Boues activées", d'une capacité de 8 000 équivalents habitants. Cette dernière est exploitée par VEOLIA par contrat d'affermage sur la période 2018-2027

A la suite du diagnostic, une étude de faisabilité pour l'extension de la station d'épuration a été réalisée. Les projections urbaines des communes raccordées : Châteaubourg, Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Didier ont conduit à proposer la création d'une station d'épuration d'environ 13 400 Eq-hab. Les eaux usées du hameau de Broons-sur-Vilaine, aujourd'hui raccordées à un lagunage de 200 Eq-hab devraient également être dirigées vers cette nouvelle station d'épuration.

Aujourd'hui, la station fonctionne correctement (traitement assuré et qualité du rejet conforme), afin de valider le dimensionnement futur, une étude complémentaire au diagnostic a été initiée en 2022 (nouvelle campagne de mesure + investigation chez les industriels). Dès 2023, il est envisagé la réalisation d'une première tranche de travaux de réhabilitation du réseau.

#### 3.1.2 Zonage d'assainissement des eaux usées

Une nouvelle étude de zonage assainissement des eaux usées a été réalisée dans le cadre de la révision du PLU et est présentée conjointement à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme. Les hameaux non raccordés aujourd'hui et classés en "assainissement non-collectif" sont majoritairement trop éloignés, et ne peuvent être raccordés au réseau d'assainissement collectif dans des conditions techniques et économiques acceptables.

Les hameaux de la Touche, de la Morandière et des Gérardais ont été étudiés pour être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Compte tenu des coûts et de l'état de l'assainissement non collectif sur les zones étudiées, il a été retenu le classement du hameau de la Touche en assainissement collectif et les autres hameaux en assainissement non collectif.

La commune maintient donc sa décision de classement en zone d'assainissement collectif pour le bourg, et ses extensions d'urbanisation ainsi que pour le hameau de la Touche. Le reste du territoire communal est maintenu en assainissement non collectif.

#### 3.1.3 Assainissement collectif

Les réseaux d'eaux usées de Châteaubourg, Saint Didier, et Saint Jean sur Vilaine ont fait l'objet d'un diagnostic, d'un schéma directeur et d'une étude de faisabilité pour l'extension de la capacité de traitement des eaux usées du système d'assainissement. L'ensemble de ce réseau représente un linéaire de 41 km de réseaux gravitaires pour 5,4 km de conduites de refoulement (11 postes de refoulement).

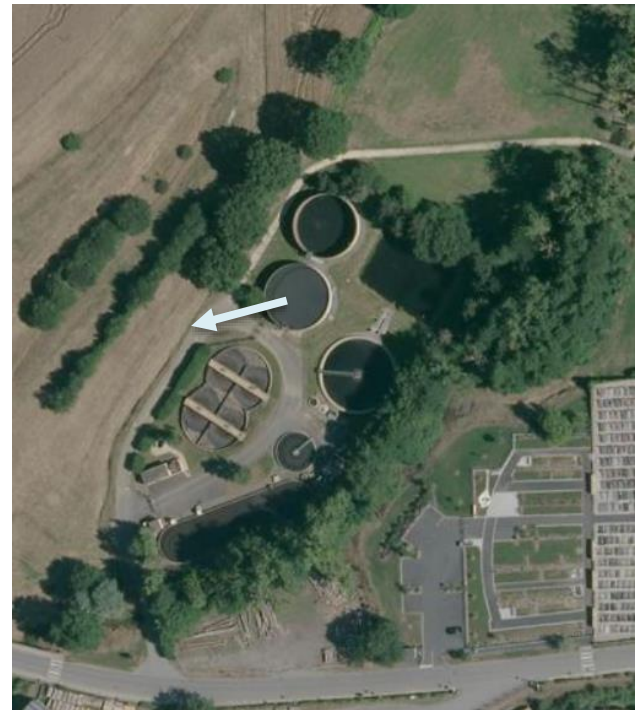
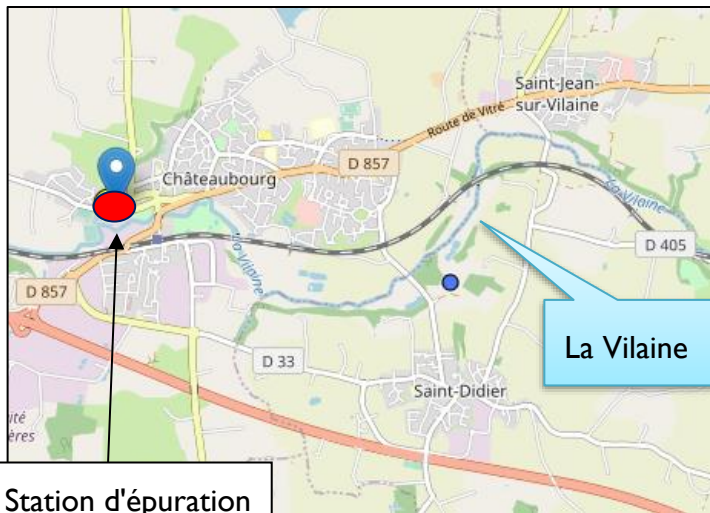
La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif. Le linéaire de réseau est d'environ 6 km en gravitaire. Un poste de refoulement général envoie



ensuite les effluents vers le réseau de la commune de Châteaubourg. Ce poste de refoulement est alors le point de suivi qui permet de définir la charge issue de Saint Jean sur Vilaine.

La station d'épuration est gérée par Vitré Communauté qui a pris la compétence en 2020 et est suivie par Véolia : délégation de service public.

Comme expliqué précédemment, la station est intercommunale et fait l'objet d'un projet d'extension.



Station d'épuration actuelle de type Boues Activées de 8 000 Eq-hab

- Mise en service en 1970.
- Rejet dans le ruisseau de la Vallée

Projet de Station d'épuration en cours : boues activées de l'ordre de 13 400 Eq-hab

L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) :

*Le dimensionnement d'une station repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).*

La charge maximale admissible sur la station est de :	<b>Charge Organique</b>	<b>Charge Hydraulique</b>
<b>8 000 Eq-hab</b>	480 kg de DBO5/j	1 920 m <sup>3</sup> /j

**Un projet d'extension de la station d'épuration est en cours d'étude au niveau des 3 communes concernées. L'étude de faisabilité vient d'être réalisée.**

**Les prévisions du PLU de Saint Jean-sur-Vilaine sont estimées à horizon 12 ans, la nouvelle station devra assurer le traitement des effluents pour les 20 prochaines années.**

**Station d'épuration future (étude en cours) :**

Le projet de station d'épuration est une station de type « Boues activées évaluée » à 13 400 Eq-hab au stade de l'étude de faisabilité.

La charge maximale admissible sur la station serait de :

	<b>Charge Organique</b>	<b>Charge Hydraulique</b>
<b>13 400 Eq-hab</b>	800 kg de DBO5/j	2 572 m <sup>3</sup> /j en situation de temps de pluie

Les normes de rejet seront retenues après étude de l'acceptabilité du cours d'eau et de l'impact aux différentes périodes hydrologiques.

Actuellement, plusieurs sites ont fait l'objet d'une étude comparative. **Il a été néanmoins retenu de réaliser le rejet vers la Vilaine, en aval du périmètre de captage pour la production d'eau potable. Le dossier d'acceptabilité sera déposé dans le cadre de la procédure de maîtrise d'œuvre. Il définira la meilleure solution technico économique et environnementale pour assurer un rejet compatible avec l'objectif de "bon état écologique " retenu pour 2027.**

### 3.1.4 Assainissement autonome

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assurera obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

**Vitré Communauté assure en régie le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)** pour la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine ainsi que pour les 45 autres communes qui composent la Communauté de Communes.

Les contrôles concernent les installations récentes et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente").

Depuis cette année, un bureau d'étude privé est prestataire des contrôles sur les installations existantes dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine, la campagne de contrôles s'est achevée fin 2019

La périodicité des contrôles de "bon fonctionnement "a été fixée à 10 ans.

Au cours des différentes campagnes, 160 installations ont été contrôlées.

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution de l'état de l'assainissement en fonction des besoins de travaux.



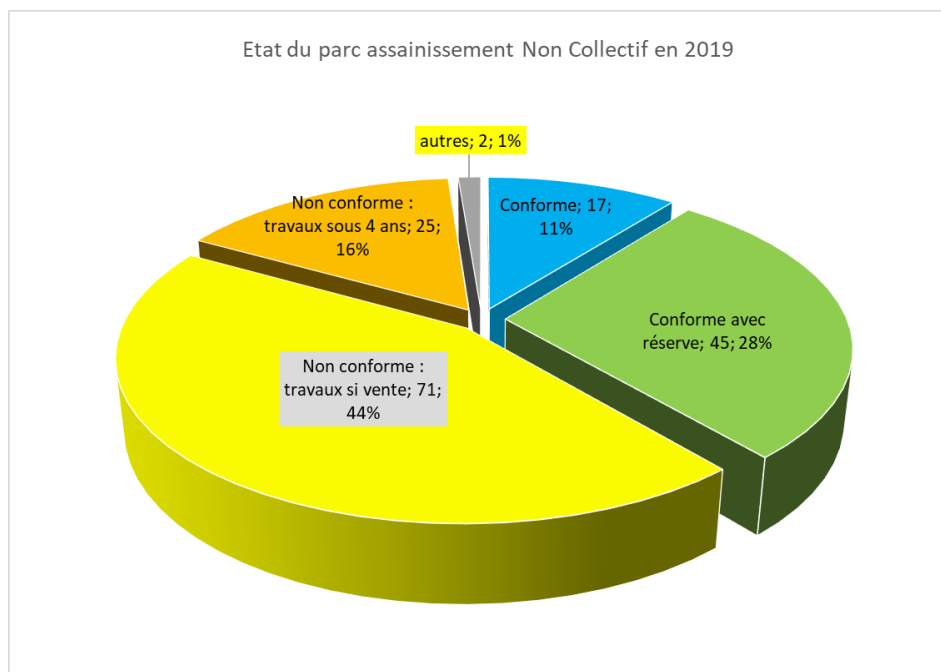


Figure 19 : état du parc d'assainissement non collectif à Saint-Jean-sur-Vilaine

En 2019, 25 installations contrôlées doivent être mises en conformité, et 2 étaient "non contrôlées". Pour ces installations, une contre visite a été programmée après travaux.

En 2019, 19 contrôles dans le cadre de ventes immobilières et de réalisation, ainsi que 9 contrôles dans les périmètres de captage, permettent d'améliorer la connaissance du parc.

Sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine, le parc s'est amélioré.

25% des assainissements sont non conformes nécessitant des travaux sous 4 ans.

Dans le cadre de la mise en conformité des installations autonomes, Vitré Communauté (SPANC) assure la mission de contrôle de conception et de réalisation dans les 4 ans suivant l'avis du contrôleur (dans les cas prévus au chapitre VI du règlement adopté en 2015) et dans l'année suivant la signature de l'acte de vente.

En complément des campagnes de contrôle, les dispositifs présents dans un périmètre de captage ont fait l'objet de contrôles spécifiques réalisés en 2019.

Sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine, aucune habitation n'est concernée.

**Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes. La prochaine campagne complète sera réalisée en 2029.**



## 3.2 Evolution à l'échelle du PLU

### 3.2.1 Station d'épuration

La station d'épuration de Châteaubourg de type « boues activées » est dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 8 000 équivalents habitants.

Un projet d'extension de la station d'épuration est en cours d'étude. L'étude de faisabilité vient d'être réalisée. **Le projet prévoit la création d'une nouvelle station d'épuration de type « boues activées » avec une capacité de 13 400 équivalents habitants.**

Les apports actuels de la commune Saint-Jean-sur-Vilaine sur la station d'épuration intercommunale des Thébaudes sont les suivants :

- une charge moyenne de 780 Eq-hab (17% de la charge moyenne et 10% de la charge de référence),
- un débit moyen de 75 m<sup>3</sup>/j contribuent à 9,6 % du débit sanitaire,

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine envisage de maintenir le développement de son urbanisation.

**A horizon 12 ans, il est prévu le raccordement maximum de 144 logements supplémentaires sur le secteur aggloméré et de 16 logements du hameau de la Touche actuellement en assainissement non-collectif.**

**Une extension de la zone d'activités de la Morandière, localisée au Nord-est de l'agglomération est également envisagée sur près de 1,6 hectares.**

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

Zones d'habitat :

- Un taux d'occupation de 3 habitants par logement (base de calcul retenu pour estimer les charges futures)
- Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
- 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j donc un logement = 2,4 Eq-hab

Zones d'activités :

- Activité artisanale : 5 à 10 Eq-hab par ha

Figure 20 : Tableau de l'évolution des raccordements attendus à 12 ans

**Les charges supplémentaires estimées à environ 395 Eq-hab au terme du PLU seront alors traitées par la future station d'épuration. L'apport d'effluents à traiter par la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est donc estimé à 780 Eq-hab (Estimation sur le nombre de branchements actuels) + 395 Eq-hab, soit 1 175 Eq-hab au terme du PLU.**



### 3.2.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'agglomération** : Vitré Communauté a pris la compétence "assainissement" au 1er janvier 2020. Le service est exploité en affermage par le délégataire, la société Véolia Eau. La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif. Le linéaire de réseau est d'environ 6 km en gravitaire. Les eaux usées de Saint-Jean-sur-Vilaine sont collectées et renvoyées par un poste de refoulement général vers le réseau d'assainissement de Châteaubourg puis vers la station d'épuration intercommunale de type "Boues activées", d'une capacité de 8 000 équivalents habitants : Station de Thébaudes. La station d'épuration fait l'objet d'un projet d'extension. La future station d'épuration de type « boues activées » disposera d'une capacité de traitement de 13 400 Eq-hab (données au stade de l'étude de faisabilité).
- **Zone IAUE – Est - « ZAC de La Touche »** : Les eaux usées de ce secteur à vocation d'habitat ne pourront être raccordées au réseau d'assainissement collectif Ø200 de la rue des Coteaux au Sud-ouest qu'après extension du réseau sur un linéaire de 100 mètres environ en domaine public (chemin existant). Dans le cadre de l'aménagement de cette zone, une réflexion pourra également être menée pour la réalisation des travaux de raccordement à l'assainissement collectif du hameau de « la Touche » prévu dans l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées.
- **Zone IAUA – Nord-Est – Extension de la ZA de la Morandière** : Aux vues des contraintes topographiques existantes, les eaux usées de cette zone IAUA seront dirigées vers un poste de refoulement à créer au Nord-Est de la zone. Une conduite de refoulement permettra le raccordement à l'antenne de réseau gravitaire Ø200 PVC de la ZA de la Morandière au Sud-ouest. Cependant, selon l'implantation des futurs bâtiments, un raccordement gravitaire pourrait être envisagé (attention le réseau est peu profond sur l'antenne de raccordement).

Sur le plan annexé, le tracé des futurs réseaux eaux usées est donné à titre indicatif. Les emplacements des postes de refoulement et des conduites ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.



## 4 Eaux pluviales

### 4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

Le territoire communal est drainé par la Vilaine et ses affluents. La rivière la Vilaine s'écoule au Sud de l'agglomération, de l'Est vers l'Ouest. Le principal exutoire correspond au ruisseau s'écoulant en limite Ouest de la zone agglomérée vers le Sud, affluent rive droite de la Vilaine. La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est donc située sur le bassin versant de la Vilaine. La compétence eaux pluviales est assurée par Vitré Communauté.

#### 4.1.1 Etude de gestion des eaux pluviales

Une étude de gestion des eaux pluviales a été réalisée dans le cadre de la révision du PLU de Saint-Jean-sur-Vilaine et est présentée conjointement à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme.

Cette étude de gestion des eaux pluviales s'est déroulée en deux phases distinctes.

La première étape a consisté à réaliser une phase diagnostic, du système de collecte et de stockage des eaux pluviales. En effet, la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine ne disposait pas de plan global de son système d'évacuation des eaux pluviales. Celui-ci a donc été réalisé durant la phase terrain de l'étude de zonage pluvial. Cette étude de zonage pluvial a également permis de réaliser un diagnostic des ouvrages de stockage existants.

La seconde étape a permis d'élaborer un principe de gestion des eaux pluviales pour les futures zones d'urbanisation et de densification, avec dimensionnement des infrastructures et ainsi permettre à la commune de conduire un développement de l'urbanisation en accord avec la préservation du milieu naturel.

De plus, afin de protéger le milieu naturel et la ressource en eau, notamment le captage d'eau superficielles de Plessis-Beuscher situé en aval sur la commune de Saint Didier, une réflexion a été menée dans le but d'assurer une gestion des eaux pluviales de zones actuellement urbanisées et non-traitées. Ainsi, 8,7 hectares de surfaces urbanisées et actuellement non-traitées seront gérées dans le cadre de cette étude de zonage pluvial. Ceci améliorera la gestion des eaux pluviales d'un point de vue qualitatif et quantitatif vis-à-vis de la situation actuelle.

L'objectif est en effet de maîtriser dans l'avenir la gestion des eaux pluviales sur la commune par la mise en place d'un cadre réglementaire, sans toutefois contraindre les futurs acquéreurs sur le type de gestion à mettre en place.

L'ensemble de ces préconisations de gestion des eaux pluviales sont inscrites dans les documents administratifs du plan local d'urbanisme, sous forme d'une carte de « zonage pluvial ».

Par rapport aux futures zones urbanisables, l'objectif est d'anticiper la gestion des eaux pluviales et de maîtriser le ruissellement généré par ces futurs projets d'urbanisme.

Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme d'un plan nommé zonage pluvial.



#### 4.1.2 Réseau de collecte des eaux pluviales

La commune ne disposait pas de plan global de son système de collecte des eaux pluviales, lors de l'étude de zonage pluvial, une cartographie générale du réseau eaux pluviales a été réalisée sous format informatique en intégrant les plans de récolement des travaux récents, ainsi qu'en le complétant par une phase terrain. Les profondeurs des regards ouverts sont également indiquées sur ce plan.



Carte 4 : Extrait du plan des réseaux eaux pluviales de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

L'ensemble des réseaux d'eaux pluviales de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est de type séparatif. Les diamètres des canalisations varient de Ø200 à Ø800.

Les eaux de ruissellement de la zone agglomérée ont pour milieu récepteur la Vilaine. En effet, les exutoires des eaux pluviales sont tous situés vers la Vilaine ou vers ses affluents rive droite.



### 4.1.3 Zones de stockage existantes

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine dispose de 7 bassins d'orage sur son territoire communal, réalisés dans le cadre de projets d'urbanisme.

La première étape de cette phase diagnostic a consisté à consulter les dossiers loi sur l'eau des opérations concernées.

La seconde étape a permis de vérifier la conformité de ces ouvrages avec la réglementation actuelle « loi sur l'eau ». Cette phase terrain s'est donc attachée à vérifier la présence ou non d'une vanne de fermeture (en cas de pollution accidentelle), d'une cloison siphonide ou séparateur à hydrocarbures, d'une zone de décantation, d'une surverse aérienne ou intégrée et d'un orifice calibrée (régulation du débit de fuite). Un relevé topographique des bassins a ensuite été réalisé afin de déterminer la volumétrie.

Enfin, la dernière étape a consisté à présenter cette phase diagnostic aux élus de la commune, et à préconiser des mesures de gestion si nécessaire.

Les 7 bassins d'orage existants sont présentés ci-dessous :

- Les eaux de ruissellement de la salle de sport et de son parking sont gérées par un bassin d'orage de 30 m<sup>3</sup>.
- Le lotissement « Les Jardins du Tertre » situé au Sud de la zone agglomérée, d'une surface de 1,35 hectare, comprend un bassin d'orage de type « à sec » d'un volume de stockage de 170 m<sup>3</sup> pour 5,6 l/s de débit de fuite. Ce bassin a fait l'objet d'un dossier de Déclaration Loi sur l'eau daté du 22 Août 2003 et est conforme à la réglementation actuelle.
- 2 bassins d'orage à sec en série permettent la gestion des eaux pluviales du lotissement « La Ville en Bois ». Le bassin amont offre un volume de stockage de 465 m<sup>3</sup> pour 15 l/s de débit de fuite et le bassin aval dispose d'un volume de 410 m<sup>3</sup> pour un débit de fuite de 4 l/s. Ces ouvrages sont conformes à la réglementation actuelle.

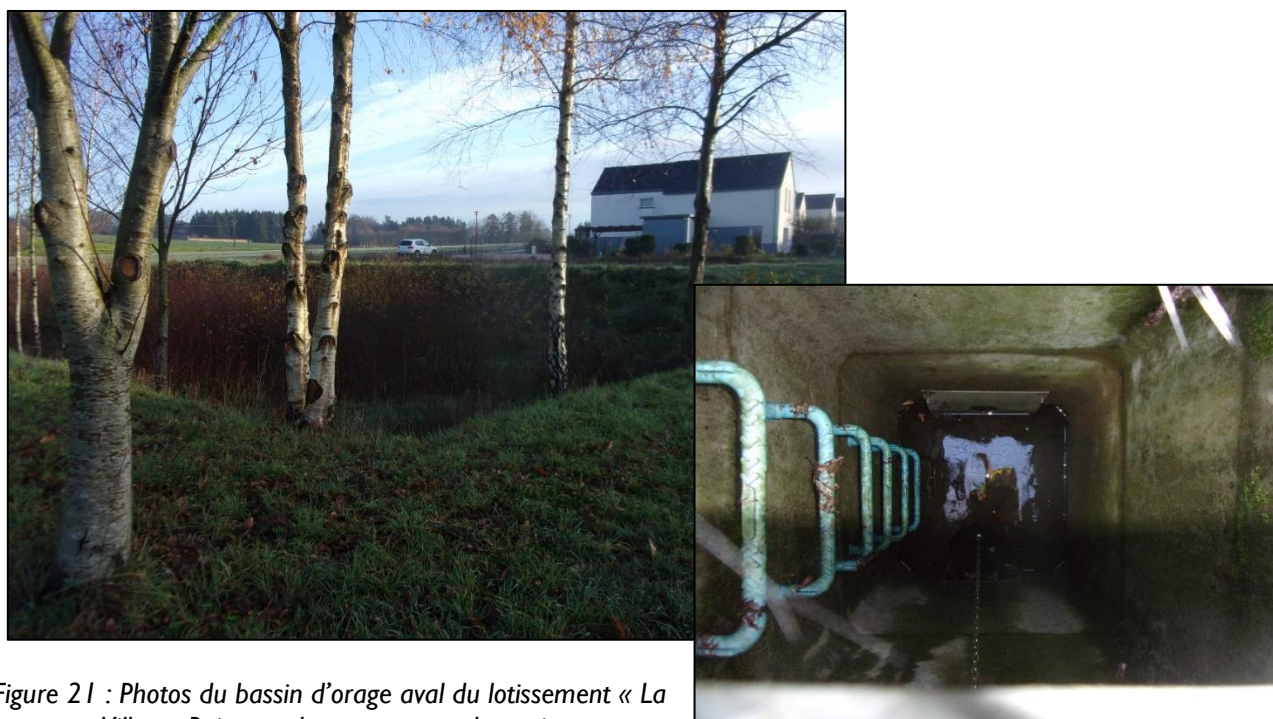


Figure 21 : Photos du bassin d'orage aval du lotissement « La Ville en Bois » et de son ouvrage de sortie



- Un bassin d'orage, conforme à la réglementation actuelle, est située au Sud-Ouest de l'agglomération, à l'intersection de la Rue le Tertre Haut et la rue de l'Église. Il présente un volume de stockage de 175 m<sup>3</sup> et un débit de fuite assuré par 2 orifices étagés, soit 22 l/s.
- Le bassin d'orage à sec du lotissement « Secteur de la Porte » est situé à l'Ouest de l'agglomération et de la route départementale 105. Le débit de fuite du bassin, d'un volume de stockage de 420 m<sup>3</sup>, est assuré par 2 orifices étagés de Ø200 et Ø300. Le récépissé Loi sur l'eau de cet ouvrage, conforme à la réglementation actuelle, est daté du 3 Avril 2001.



Figure 22 : Photos du bassin d'orage du lotissement « Secteur de la Porte » et de son ouvrage de sortie

- Un bassin d'orage de 450 m<sup>3</sup> assure la gestion des eaux de la zone d'activité de la Morandière, située au Nord-Est de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine. Ce dernier a fait l'objet d'un dossier de déclaration Loi sur l'Eau dont le récépissé est daté du 14 Mai 2004.

**Ces différents bassins d'orage permettent ainsi de gérer qualitativement et quantitativement les eaux de ruissellements d'une surface urbanisée de 18 hectares soit environ 36% de la zone agglomérée**



## 4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.

Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme, la commune a réalisé une étude de gestion des eaux pluviales qui avait pour but :

- de réaliser un diagnostic des bassins d'orage existants,
- de planifier la réalisation des infrastructures de gestion des eaux pluviales nécessaires à l'extension urbaine et consécutives à la création de nouvelles surfaces imperméabilisées.
- et de mettre en place une gestion des eaux pluviales pour des surfaces actuellement urbanisées et non traitées, lorsque cela est possible, afin d'améliorer la situation actuelle sur le plan qualitatif et quantitatif.

L'ensemble des préconisations techniques définies par cette étude sont présentées sur le plan de zonage pluvial. Les mesures de gestions des eaux pluviales définies dans l'étude de zonage des eaux pluviales s'appliquent aux zones à urbaniser et aux zones de densification.

Pour les secteurs soumis à OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), la gestion des eaux pluviales sera réalisée en priorité par infiltration (puisard de 1 m<sup>3</sup> de vide pour 100 m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée) et par des techniques alternatives (noues, tranchées drainantes ...) (cf. Etude de zonage des eaux pluviales).

Pour les futures zones urbanisables, l'objectif est d'anticiper la gestion des eaux pluviales et de maîtriser le ruissellement généré par ces futurs projets d'urbanisme.

Les futurs aménageurs devront respecter cette étude de gestion des eaux pluviales et l'ensemble des préconisations inscrites sous la forme du plan matérialisant le zonage pluvial.

Les volumes de stockage par zone sont définis selon un coefficient d'apport moyen (50 % pour les zones d'habitats par exemple). N'ayant pas connaissance des futurs projets d'aménagements à l'échelle de cette étude de zonage pluvial, les volumes de stockage devront donc être réévalués pour chacun des projets en fonction du réel coefficient d'apport.

Une notice hydraulique devra être rédigée et transmise à la municipalité pour validation. Cette note devra être composée :

- de la présentation du projet et du coefficient d'apport pris en compte,
- des résultats des tests d'infiltration,
- de l'étude hydraulique détaillée et des caractéristiques des différents ouvrages de stockage,
- des plans niveau PRO des différents ouvrages de stockage (puisards d'infiltration, noue stockante, bassin d'orage à sec..).

Dans le cadre d'un dépôt de permis d'aménager dont la surface est supérieure à un hectare, un dossier réglementaire type loi sur l'eau devra être déposé au service instructeur.

Une réflexion également a été menée avec le groupe de travail dans le but d'assurer une gestion des eaux pluviales de zones actuellement urbanisées et non-traitées. Ainsi, 8,7 hectares de surfaces urbanisées et actuellement non-traitées seront gérées dans le cadre de l'étude de zonage pluvial. Ceci améliorera la gestion des eaux pluviales d'un point de vue qualitatif et quantitatif vis-à-vis de la situation actuelle.

Tous les détails de ces propositions d'aménagements définies pour la gestion des eaux pluviales de la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine sont consultables en mairie dans le rapport du zonage pluvial de l'étude de gestion des eaux pluviales.



## 5 Eau potable

### 5.1 Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL)

**La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine fait partie du SYMEVAL** depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour son alimentation en eau potable (distribution anciennement assurée par le Syndicat intercommunal des Eaux de Châteaubourg).

Les données pour l'année 2020 n'étant pas encore disponibles, la présentation du fonctionnement de la distribution eau potable est assurée sur la base des données de 2019.

#### 5.1.1 Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg

En 2019, le syndicat regroupait 21 communes : Argentré du Plessis, Champeaux, Châteaubourg, Châteaugiron, Cornillé, Domagné, Domloup, Etreilles, la Bouëxière, Landavran, Louvigné-de-Bais, Marpiré, Montreuil-sous-Pérouse, Noyal-sur-Vilaine, Piré-Chancé (seulement une partie du territoire), Pocé-les-Bois, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Didier, **Saint-Jean-sur-Vilaine**, Servon-sur-Vilaine et Torcé.

Le syndicat Intercommunal, créé en 1964, disposait de la compétence de gestion, d'exploitation et de distribution de l'eau potable jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

**Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le syndicat a transféré sa compétence distribution au SYMEVAL.**

Le Syndicat a alors la charge de :

- 0 ressource en eau exploitée ou exploitable
- 0 usine de potabilisation,
- 8 ouvrages de stockage
- Diverses installations de pompages
- 1 062 km de réseau hors branchements
- 24 250 branchements (en 2016)

Le service est exploité en affermage par le délégataire, la société Véolia Eau, jusqu'au 31 décembre 2028.

Sur le territoire du Syndicat Intercommunal des eaux de Châteaubourg, le nombre total d'abonnés était de 25 404 en 2019.

**Le nombre d'abonnés sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine était de 551 en 2019 (2% des abonnés du syndicat).**

Le réseau d'eau potable du syndicat compte environ 1 179 kilomètres de canalisations.

Pour assurer les besoins en eau, le syndicat importait de l'eau des communes voisines via le SYMEVAL.

Le syndicat des eaux de Châteaubourg dispose sur son territoire d'une ressource propre pour la production d'eau potable : Prise d'eau potable "Le Plessis Beucher" sur la Vilaine à Saint Didier. **Cette ressource est sous la compétence du SYMEVAL.**



La prise d'eau potable est réalisée dans la Vilaine en amont de Châteaubourg. Elle fait l'objet d'un périmètre de captage dont les dispositions sont notifiées dans l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005 déclarant d'utilité publique les périmètres de protection de la prise d'eau.

Ce captage eau potable est situé en aval du territoire communal de Saint-Jean-sur-Vilaine.

En résumé, les volumes mis en distribution et vendus à l'échelle du syndicat (Source RPQS 2019) sont :

Désignation	2018	2019
Volume importé (SYMEVAL)	5 072 079	5 022 301
Volume exporté (Acigné, Liffré, SIE de Val d'Izé)	622 918	574 543
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>/an)</b>	<b>4 116 728</b>	<b>4 312 549</b>
V total vendu aux abonnés du SIE de Chateaubourg (m <sup>3</sup> /an)	4 449 161	4 447 758
Rendement du réseau	92,5 %	96,9%
Volume fuites (m <sup>3</sup> /j/km)	0,77	0,32

La consommation moyenne par abonné en 2019 était de 152 m<sup>3</sup>, identique à l'année 2018.

### 5.1.2 Syndicat Mixte des Eaux de la Valière (SYMEVAL)

**Le syndicat des eaux de la Valière exerce la mission production de la compétence eau potable (et distribution depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020).** Il regroupe les communes d'Argentré-du-Plessis, Liffré et Vitré, ainsi que les syndicats d'alimentation en eau potable des Monts de Vilaine, de Châteaubourg, de la Forêt du Theil, de Val d'Izé et du Petre-St-Cyr pour un total de 154 500 habitants (cf. RPQS 2019).

**Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le syndicat de la Forêt du Theil a quitté le SYMEVAL.**

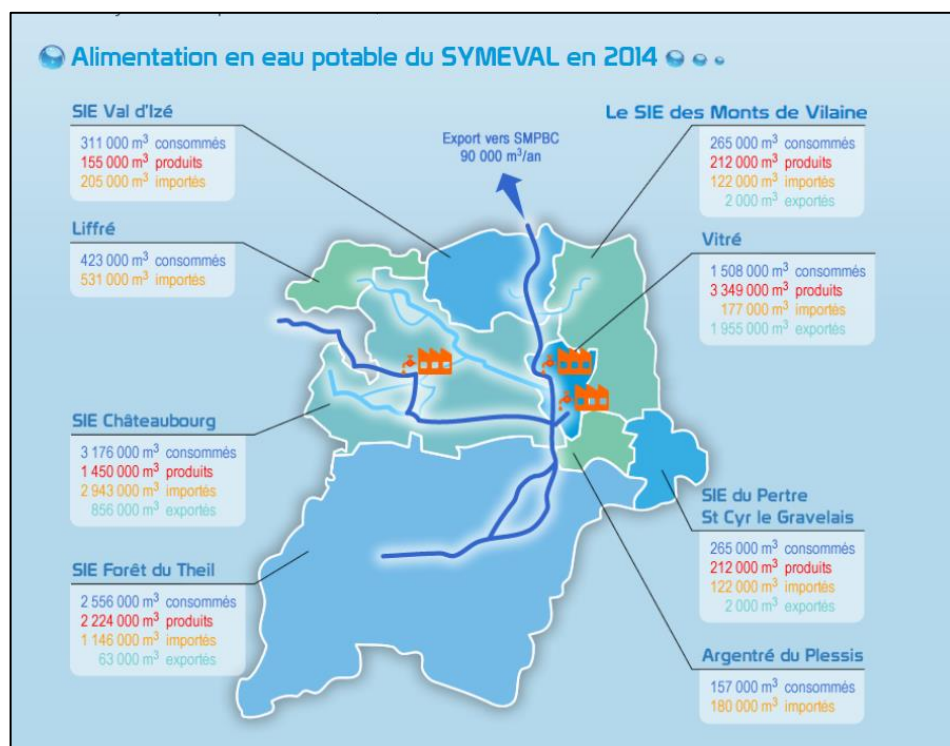


Illustration 1 : Présentation du fonctionnement du Symeval (en 2014) (extrait du site du SYMEVAL)



Le SYMEVAL dispose sur son territoire de 3 prises d'eau pour la production d'eau potable, à savoir :

- Prise de « Pont-Billon » alimentant l'usine de la Grange à Vitré,
- Prise de la « Valière » alimentant les usines de la Billerie et de la Grange à Vitré,
- Prise du « Plessis Beuscher » alimentant l'usine de Châteaubourg.

Ces prises d'eau bénéficient d'autorisations de prélèvement, assorties de périmètres de protection de captage définis par Arrêté Préfectoral.

L'eau potable produit en 2019 à l'échelle du SYMEVAL représente un volume de 6950000 m<sup>3</sup> environ, en diminution de 2,8% par rapport à l'année 2018.

Les importations d'eau potable ont représenté un volume d'environ 2 910 000 m<sup>3</sup> en 2019, soit une augmentation de 23% par rapport à 2018.

Les volumes d'eau potable distribués sont alors équivalents à 9 855 000 m<sup>3</sup> environ, en augmentation de 3,6% par rapport à 2018.

Le SYMEVAL vient de lancer une étude de schéma directeur eau potable afin d'évaluer l'évolution des besoins en eau potable dans les années à venir à l'échelle du syndicat ainsi que les mesures à prendre concernant la protection de la ressource. Le cabinet Bourgois travaille sur cette étude et les premières conclusions devraient être connues courant 2020.

« Le SYMEVAL va réaliser une interconnexion entre l'usine de production d'eau potable de la Billerie et Vitré en se raccordant sur une conduite existante au lieu-dit "route des eaux" au niveau de l'entreprise LACTALIS.

L'objectif de cette canalisation est de permettre le secours du Nord du SYMEVAL et de Vitré lorsque l'usine de production d'eau potable de la Grange n'est plus opérationnelle (incident ou arrêt volontaire). Ces travaux seront coordonnés avec le projet routier porté par Vitré Communauté à savoir la création d'une route de contournement au sud-est de Vitré » (cf. site internet SYMEVAL).

### **5.1.3 Approvisionnement de la commune**

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine est principalement alimentée par les canalisations Ø200 au Nord de l'agglomération traversant des parcelles agricoles et Ø250 Fonte de la route départementale n°105 à l'Ouest de la zone agglomérée.

### **5.1.4 Service incendie**

La défense incendie est assurée par 17 points Hydrants situés sur le territoire communal.

Le dernier rapport de contrôle réalisé en Mai 2018 mentionne les hydrants (dispositif de lutte contre l'incendie) présentant des anomalies (cf. Annexe I). Dans ce rapport, seul le poteau incendie du lieu-dit « La Bête » est notifié non conforme. Afin d'être conforme, les poteaux incendies doivent assurer un débit de 30 m<sup>3</sup>/h à 60 m<sup>3</sup>/h (selon diamètre) avec une pression de 1 bar pendant deux heures.

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.



## 5.2 Evolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, il est prévu la construction de 144 logements supplémentaires, à savoir un besoin annuel en eau potable évalué à 17 280 m<sup>3</sup> environ (120 m<sup>3</sup> annuel par logement). Ce chiffre ne prend pas en compte l'extension de la zone d'activité où les consommations eau potable à venir sont difficilement quantifiables.

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : Le territoire communal est principalement alimenté par la canalisation Ø250 Fonte au Nord de la zone agglomérée et la canalisation Ø200 Fonte de la route départementale n° 105 à l'Ouest de la zone agglomérée.
- **Zone IAUE – Est - « ZAC de La Touche »** : La distribution eau potable de ce secteur pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir de la canalisation Ø160 PVC de la route départementale 857 située en limite Nord et la canalisation Ø110 PVC de la rue des Coteaux au Sud-Ouest de la zone. Ceci nécessitera une extension d'environ 160 ml de canalisations en domaine public sur le chemin piéton bordant le Sud de la zone IAUE. Une canalisation existante Ø90 PVC alimentant des habitations du hameau de « La Touche » est située dans cette zone IAUE au Nord-est et devra être pris en compte dans le futur aménagement.
- **Zone IAUA – Nord-Est – Extension de la ZA de la Morandière** : L'alimentation en eau potable de cette extension de zone d'activités pourra se faire par la réalisation d'une antenne à partir de la canalisation en attente Ø110 PVC au Sud-ouest.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine devront être présentés au Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL) pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



## 6 Gestion des déchets

### 6.1 Plan départemental de Gestion

Le plan de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le département d'Ille et Vilaine a été révisé et validé en décembre 2012.

Ce document :

- *dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;*
- *recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,*
- *énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles*

Le PEDMA est un outil de planification à long terme (révisé au plus tard 12 ans après son approbation).

Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15)

Conformément au code de l'environnement : *"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination"*

Sa mise en œuvre est donc assurée par les acteurs privés et les ECPI (Collectivités, Industriels, PME, usagers...).

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine adhère au SMICTOM Sud-est Ille-et-Vilaine (présenté ci-après) qui assure la gestion, le recyclage et l'élimination des déchets ménagers sur des sites conformes à la réglementation en vigueur.

**Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt généraux développés dans le PEDMA 35.**

## 6.2 Présentation du SMICTOM

La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 70 communes, soit une population de 132 643 en 2019.



Le territoire du SMICTOM représente une surface de 1 500 km<sup>2</sup>. Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Vitré.

Les communes adhérentes au SMICTOM sont représentées au sein du syndicat par 80 délégués. Le comité syndical est présidé par Mr Yves HISOPE assisté de 12 Vices Présidents. La commune de Saint-Jean-sur-Vilaine dispose d'un délégué et un suppléant représentants la commune.

Le SMICTOM emploie plus de 30 personnes dont 12 agents d'accueil en déchèterie.



## 6.3 Gestions des déchets

### Les biodéchets

Pour les habitants possédant un extérieur, l'acquisition de composteurs est proposée à des tarifs préférentiels (20 € le composteur de 300 L et 30 € le composteur de 600 L). La distribution est accompagnée d'une formation le jour du retrait.

Des bons de réduction sur la location de broyeurs à végétaux, sont proposés pour réduire les déchets de type branchage et inciter à leur réutilisation dans les jardins.

Programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » : - Réduire et trier les bio déchets : par la mise en place du compostage collectif et individuel, l'accompagnement des collectivités pour le tri dans les cimetières et de la restauration collective.

- Favoriser le réemploi : via le déploiement des caissons seconde vie en déchèteries.
- Favoriser la revalorisation matière : avec la mise en place d'une collecte spécifique des papiers et cartons des professionnels et administrations.

Le programme s'est achevé en juin 2019.

### Les Ordures Ménagères



La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants gris, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement.

**La collecte de ces bacs se fait le Jeudi sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine.**

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Énergétique du Syndicat, basé à Vitry. Ce centre, exploité par Novergie Ouest, emploie 12 personnes. L'énergie produite alimente en chauffage et en vapeur des entreprises locales.

*Depuis novembre 2016, des puces sont distribuées. Elles permettent de moduler la taxe d'ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets produits depuis janvier 2019.*

### Les déchets recyclables



La collecte est réalisée en « Porte à Porte » une fois par semaine dans les centres bourgs. Les déchets emballages sont triés et placés dans des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau..), cartonnés (briques de lait..) et métalliques (boîtes de conserve..).

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire. Les usagers disposent d'un bac collectif de gros volume, situé à côté

des bacs ordures ménagères afin d'y déposer les sacs jaunes.

*Chaque foyer reçoit deux rouleaux de 30 sacs jaunes le jour de la collecte des ordures ménagères. C'est la quantité nécessaire pour trier une année, à raison d'un sac jaune par semaine. Les foyers utilisant des points de regroupement en campagne doivent retirer les rouleaux en mairie. Les bâtiments collectifs sont dotés de bacs emballages et n'ont donc pas besoin de sacs jaunes. Les habitants déposent leurs emballages en vrac dans les bacs*

**La collecte sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine s'effectue le Jeudi.**



Une fois collectés, les déchets sont envoyés au centre de tri du Syndicat basé à Vitré et exploité par la société DERICHEBOURG (pour 7 ans). Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.

### Verre

Les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition. Sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine, **2 points d'apport volontaire** sont existants situés dans la zone agglomérée : Allée de la Porterie et rue du Poirier.

### Papier

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, des bornes accompagnent les bornes verres.

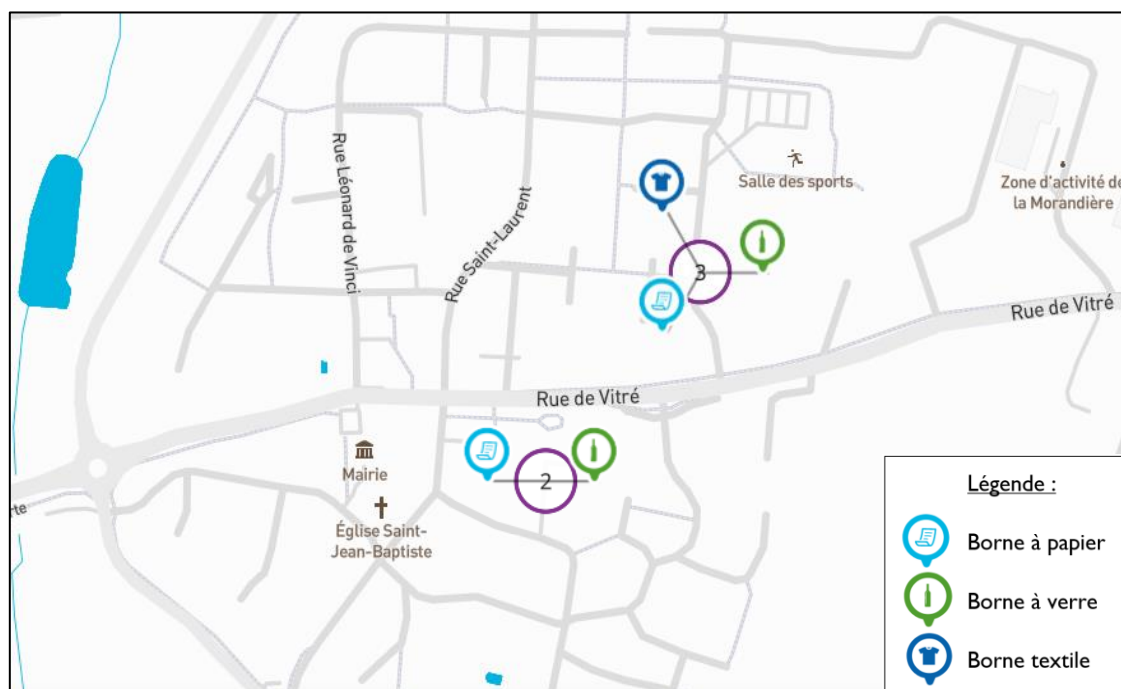


Figure 23 : Emplacement des bornes d'apport volontaires (extrait du site du SMICTOM)

### Déchèteries

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré.

**Les déchets acceptés** sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux ...

**Les déchets refusés** sont les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les médicaments, les fusées de détresse, les pneus, les matériaux contenant de l'amiante, les cadavres d'animaux.

De nombreux déchets sont **extrêmement polluants, voire dangereux pour l'homme comme pour l'environnement**. On en utilise au quotidien : peintures, piles, ampoules,



médicaments... Il est important de bien les repérer afin de ne pas les jeter dans nos poubelles. Ils doivent être déposés dans des lieux adaptés pour être traités ou recyclés de la meilleure façon possible.

*Piles, batteries, électroménager : en magasin, médicaments, seringues : en pharmacie, ampoules en déchetterie ou point "Récyclum", cartouches, toners, huiles, polystyrène en déchetterie, bouteille de gaz point de reprise par distributeur (voir rubrique déchets spéciaux sur le site du Smictom).*

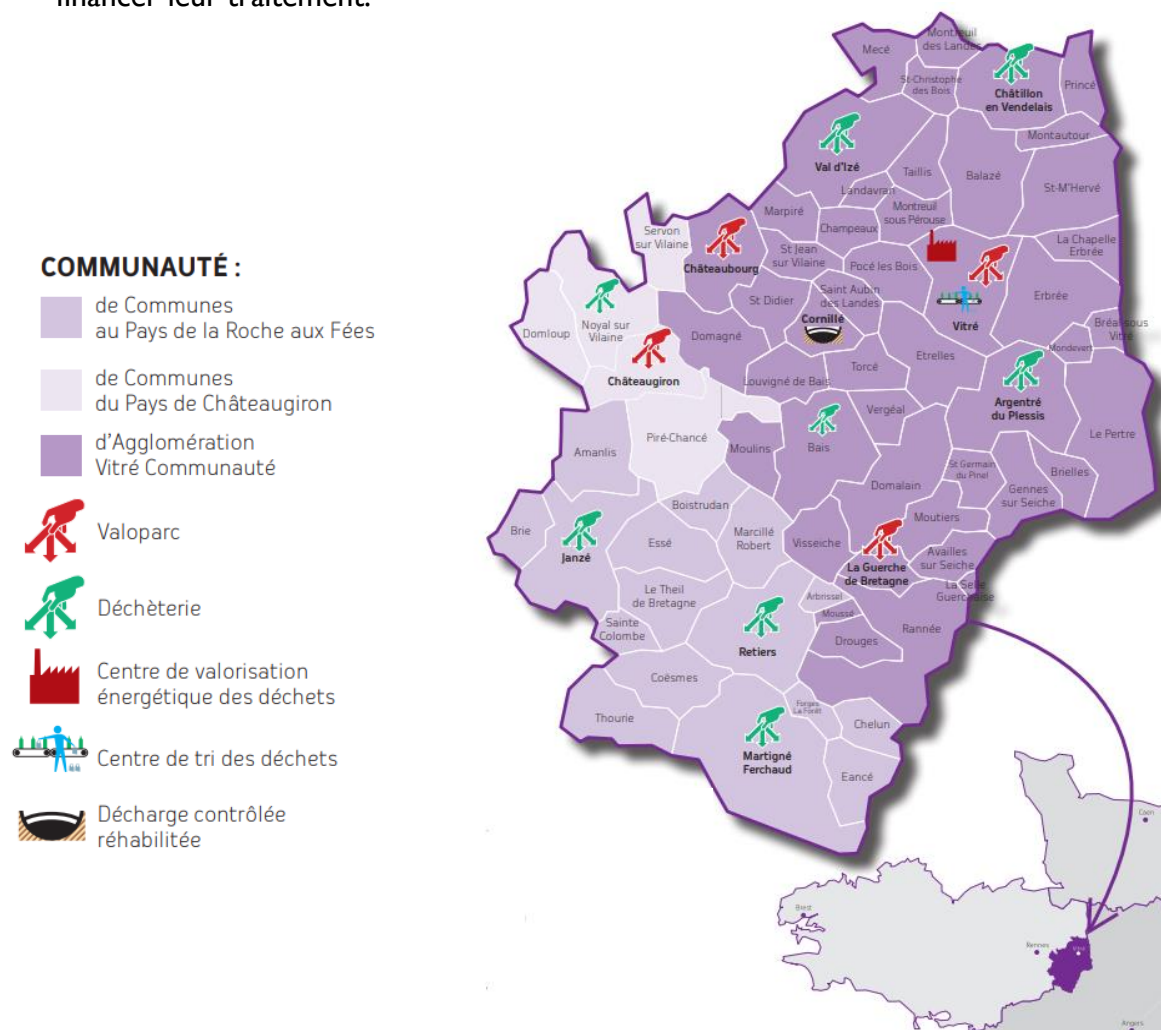
### **Autres déchets**

Le SMICTOM a mis en œuvre un programme local de prévention des déchets pour les réduire. Le Don (sur le site du SMICTOM, "Tout sur la valorisation", "cycle de vie des déchets",)

- des caissons "2<sup>ème</sup> vie" pour les objets réutilisables,
- des bornes "Relais" pour les textiles et petites maroquineries.

Pour assurer ces objectifs, il a mis à disposition des habitants :

- des caissons DEEE pour les appareils électriques et électroniques (dans les déchèteries). Il est rappelé que les appareils électroménagers, les écrans et les TV sont à ramener en magasin lors des nouveaux achats. L'éco-participation, payée, sert à financer leur traitement.



**Il n'existe pas de déchetterie sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine. La déchetterie la plus proche est celle de Châteaugiron, Valoparc du Pavail.**



## Les horaires d'ouverture des 12 déchèteries et Valoparcs

L'accès par carte personnelle est mis en place progressivement sur les déchèteries au fil des années. Plus de renseignements sur [www.smictom-sudest35.fr](http://www.smictom-sudest35.fr)

	Lundi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
Argentré-du-Plessis	10h-12h	14h-18h	9h-12h					14h-18h	9h-12h	14h-18h
Bais	10h-12h		9h-12h				9h-12h		9h-12h	14h-18h
Châteaubourg	10h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h		14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
Châteaugiron	10h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h		14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
Châtillon-en-Vendelais		14h-18h	9h-12h					14h-18h	9h-12h	14h-18h
Janzé	10h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h		14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
La Guerche-de-Bretagne		14h-18h	9h-12h	14h-18h			9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
Martigné-Ferchaud		14h-18h							9h-12h	14h-18h
Noyal-sur-Vilaine	10h-12h		9h-12h	14h-18h				14h-18h	9h-12h	14h-18h
Retiers	10h-12h		9h-12h	14h-18h				14h-18h	9h-12h	14h-18h
Val d'Izé				14h-18h				14h-18h	9h-12h	14h-18h
Vitré	10h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h		14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h

Les déchèteries sont équipées d'une barrière en entrée. Un badge d'ouverture, distribués aux particuliers pour 18 passages /an sur demande permet l'accès aux déchèteries du SMICTOM. La mise en place de ces équipements vise à inciter les usagers à optimiser leurs déplacements, contribuant à sécuriser ces espaces fortement fréquentés.

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.

## L'accès aux professionnels : conditions et tarifs

Les professionnels doivent signer une convention avec le SMICTOM pour accéder aux déchèteries.

### Tarifs\*

Encombrants / Gravats / Incinérables : 24 €/ m<sup>3</sup>  
Bois / Polystyrène / Déchets verts : 18 €/ m<sup>3</sup>  
Cartons / Ferrailles : gratuit

\*Tarifs revus annuellement. Délibération du 10 décembre 2016.

Le seuil minimal des dépôts est **fixé à 0,25 m<sup>3</sup>** par type de déchet.



Les professionnels ne sont pas autorisés à accéder aux déchèteries le samedi.



## 7 Annexes

Annexe 1 : Liste des hydrants sur le territoire communal

Annexe 2 : Plans des réseaux : Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable



CONTROLE DE POTEAUX D'INCENDIE DE SAINT JEAN SUR VILAINE (N° 283)

N° PI	COMP_ADRESSE	ADRESSE	Code postal	COMMUNE	ECHNICIE	DATE	Pression statique (bars)	Débit sous 1 bar (m3/h)	Pression résiduelle à 60 ou 120 m3/h	Courant ordinaire Conforme	Observations
1	FACE ECOLE	DU VALLON	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	5,80	60	3,60	Oui	
2	ROUTE DE VITRE	LA PETITE SABLONNIERE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	6,00	60	4,60	Oui	
3	EN FACE	1. RUE DE VITRE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,80	60	3,00	Oui	MAUVAIS ETAT
4	EN FACE	15. RUE DE VITRE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	3,60	60	1,60	Oui	
5	COTE SOCAH	LA TOUCHE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	2,80	60	1	Oui	
6	ENTREE DU CHEMIN	LE FRESNE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,60	60	2,20	Oui	
7		LA MIOTTRIE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,60	60	2,60	Oui	COFFRE ABIMER
8	CROISEMENT AVEC CH	LA GRANDE GAVOUILLE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	5,40	60	1,20	Oui	
9		L'ORTIE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	6,00	60	5,00	Oui	
10	CARREFOUR LA CHOUA	LA CHOUANNIERE RD 1	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	3,60	60	1,00	Oui	
11		LA PELLETTIERE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	5,00	60	1,40	Oui	
12		LA BATE	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,00	50	1	NON	
13	LOTISSEMENT DU BOUJ	LA VILLE EN BOIS	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	3,80	60	1,80	Oui	
14	L. de VINCI	C. MONET	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,80	60	2,80	Oui	
15		CARREFOUR RUE DU P	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,40	60	1,80	Oui	
		33 L de VINCI	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	4,20	60	2,20	Oui	COFFRE ABIMER
16		17 RUE E. TABARLY	35220	SAINT JEAN SUR VILAINE	LOUASIL	22/05/2018	5,00	60	3,00	Oui	

